

TROISIÈME TRIMESTRE  
30 SEPTEMBRE 2023  
(NON AUDITÉ)

# Rapport financier trimestriel

Pour demander un support de substitution, veuillez  
communiquer avec nous à :

1-800-668-2642  
[centrecontact@schl.ca](mailto:centrecontact@schl.ca)

700, chemin Montréal,  
Ottawa (Ontario) K1A 0P7

[SCHL.ca](http://SCHL.ca)

Canada



# Table des matières

Rapport de gestion .....	3
Aperçu .....	3
Contexte opérationnel et perspectives pour 2023 .....	4
Résultats financiers .....	10
Données trimestrielles historiques .....	20
États financiers consolidés trimestriels non audités .....	21

# Rapport de gestion

## Aperçu

Le présent rapport de gestion sur la situation financière et les résultats d'exploitation, tel qu'il a été approuvé par le Comité de vérification le 22 novembre 2023, a été préparé pour le troisième trimestre clos le 30 septembre 2023. Il vise à fournir aux lecteurs un aperçu de notre rendement en le comparant aux périodes de trois mois et de neuf mois correspondantes de l'exercice 2022. Ce rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés trimestriels non audités et le Rapport annuel 2022. Les états financiers consolidés trimestriels non audités ont été préparés conformément à la norme comptable internationale IAS 34, *Information financière intermédiaire*; ils n'incluent pas toute l'information devant être fournie dans les états financiers consolidés annuels complets. Les états financiers consolidés trimestriels non audités ont fait l'objet d'un examen par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. Sauf indication contraire, les montants y sont libellés en millions de dollars canadiens.

Les informations concernant nos principales méthodes comptables, nos jugements et nos estimations se trouvent dans notre Rapport annuel 2022 ainsi qu'à la note 4 des présents états financiers consolidés trimestriels non audités. À l'exception de l'adoption de la norme internationale d'information financière 17 (IFRS 17), *Contrats d'assurance* (IFRS 17), comme indiqué à la note 3 de nos états financiers consolidés trimestriels non audités, aucun changement significatif n'avait été apporté à nos principales méthodes comptables, à nos jugements ou à nos estimations à la clôture du troisième trimestre de 2023. Comme l'exige l'IFRS 17, nous avons traité à nouveau nos résultats comparatifs de 2022, ce qui a entraîné le retraitement de certains montants et paramètres dans le rapport de gestion.

## Énoncés prospectifs

Notre Rapport financier trimestriel contient des énoncés prospectifs qui se trouvent, notamment, dans la section « Contexte opérationnel et perspectives pour 2023 » du rapport. De par leur nature même, les énoncés prospectifs nous obligent à formuler des hypothèses et comportent des incertitudes et des risques intrinsèques qui pourraient donner lieu à des résultats réels qui s'écartent significativement des attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs.

## Mesures non définies par les IFRS

Nous avons recours à un certain nombre de mesures financières pour évaluer notre rendement. Certaines de ces mesures ne sont pas calculées selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), ne sont pas définies par les IFRS et n'ont pas de définition normalisée, de sorte qu'elles pourraient ne pas être comparables à celles d'autres organisations. Ces mesures non définies par les IFRS servent à compléter l'information présentée dans les états financiers consolidés trimestriels non audités préparés conformément aux IFRS et peuvent être utiles pour analyser le rendement et comprendre les indicateurs de mesure utilisés par la direction dans ses décisions financières et opérationnelles. Les définitions des mesures non définies par les IFRS utilisées dans le rapport financier trimestriel sont énoncées dans le glossaire des mesures non définies par les IFRS du Rapport annuel 2022.

# Contexte opérationnel et perspectives pour 2023

Les événements ci-après pourraient influencer nos activités futures.

## Conjoncture économique et indicateurs du logement

Les ménages étant encore en train de s'adapter à la hausse des taux d'intérêt, la croissance économique au Canada a continué de ralentir au cours du premier semestre de 2023 et devrait rester modérée jusqu'à la fin de l'année. En moyenne annuelle, cela signifie que le produit intérieur brut (PIB) réel augmentera de 1,1 % en 2023 et de 0,6 % en 2024, selon le consensus sectoriel d'octobre 2023<sup>1</sup>.

L'activité économique au Canada a stagné au deuxième trimestre de 2023, car la croissance du PIB nominal a été largement contrebalancée par l'inflation. Bien que l'inflation ait diminué par rapport à son sommet, sa tendance à la baisse ralentit. L'inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC) s'est hissée à 3,8 % en septembre, une baisse par rapport au sommet de 8,1 % atteint l'an dernier. Pour réduire l'inflation, la Banque du Canada a continué d'augmenter son taux directeur tout au long de l'année, jusqu'à ce qu'il atteigne 5 % en juillet. Comme la hausse des taux d'intérêt se répercute sur l'ensemble de l'économie, la croissance de la consommation des ménages ralentit et tend vers un rythme plus durable. Parallèlement, le revenu disponible des ménages a augmenté à un rythme plus de deux fois supérieur à celui de la consommation. Par conséquent, le taux d'épargne des ménages a augmenté au deuxième trimestre, passant de 3,7 à 5,1 %, surpassant la moyenne de 3,4 % enregistrée durant la décennie terminée en 2020. En outre, les taux d'intérêt des obligations à long terme du gouvernement du Canada sont passés de 3,2 à 3,8 % depuis le début de l'année.

L'augmentation du revenu disponible a également été un facteur clé de l'amélioration du ratio de la dette au revenu disponible des ménages. Le revenu disponible a augmenté de 2,6 % au deuxième trimestre de 2023 par rapport au trimestre précédent, tandis que la dette a légèrement augmenté, de 0,6 %. Dans l'ensemble, le ratio est passé de 184 % au premier trimestre à un taux désaisonnalisé de 181 % au deuxième trimestre. Cela signifie que pour chaque dollar de revenu disponible, il y avait 1,81 \$ de dette des ménages. Cependant, le ratio devrait encore augmenter légèrement avant de se stabiliser, car la part du revenu consacré aux paiements d'intérêts aux taux actuels devrait encore grimper à mesure que les propriétaires-occupants renouvelleront leurs prêts hypothécaires.

Les conditions du marché du travail demeurent tendues et certaines entreprises peinent toujours à trouver du personnel. Le taux d'emploi a peu évolué en septembre, atteignant 62 %, par rapport à 61,9 % en août. Le taux de chômage (5,5 %) est demeuré stable en septembre pour le troisième mois d'affilée, avoisinant son creux historique de 4,9 %. La croissance des salaires est demeurée dans une fourchette de 4 à 5 % depuis 2022, ce qui est nettement supérieur à la moyenne de 2,3 % enregistrée au cours de la dernière décennie.

Après des années d'activité soutenue, le marché canadien de l'habitation a commencé à montrer des signes de modération en 2023, ce qui montre en partie que les évaluations n'étaient pas en adéquation avec les facteurs fondamentaux. Dans l'ensemble, la hausse des taux d'intérêt et le ralentissement de l'économie devraient demeurer d'importants facteurs de modération des ventes et de la montée des prix à court terme.

<sup>1</sup> D'après l'enquête menée en octobre 2023 par Consensus Economics auprès de prévisionnistes du secteur privé.

Ainsi, le prix MLS® moyen au Canada est descendu à près de 679 553 \$ au cours des trois premiers trimestres de 2023, une baisse de 5,3 % par rapport à la même période un an plus tôt, ce qui représente la diminution la plus importante des prix des logements de l'histoire récente. Au cours de la même période, les ventes MLS® ont diminué de 14,9 %, pour s'établir à 447 280 unités<sup>2</sup>. Il s'agit également de la plus forte baisse des ventes depuis le milieu des années 1990. Du côté de l'offre, les pressions exercées par les taux d'intérêt et les contraintes liées à la construction ont continué de peser sur la construction résidentielle. Les mises en chantier d'habitations du pays ont diminué de 8 % pour se situer à 243 703<sup>3</sup> en 2023, ce qui est légèrement inférieur aux niveaux de 2021 et de 2022.

Ces conditions économiques continuent d'avoir une incidence importante sur nos résultats financiers, sur notre capacité d'atteindre les résultats de nos programmes et sur les initiatives budgétaires fédérales présentées en 2022 et 2023. Les fluctuations des taux d'intérêt provoquent toujours de la volatilité dans nos placements et nos régimes à prestations déterminées. La hausse des taux d'intérêt au deuxième et troisième trimestres de 2023 a partiellement contrebalancé l'amélioration du rendement des placements et la baisse des taux d'actualisation au premier trimestre de 2023. La hausse des prix des habitations et des taux hypothécaires a entraîné une baisse du volume d'assurance pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité, ce qui cadre avec la baisse des ventes MLS® mentionnée précédemment. De plus, notre taux de prêts en souffrance demeure faible, ce qui se traduit par un faible volume de règlements payés. Ces répercussions sont décrites plus en détail dans la section « Résultats financiers » ci-dessous. Ces conditions économiques auront une incidence sur notre capacité d'atteindre nos cibles de rendement liées aux programmes mentionnés précédemment.

## Gestion des risques

Aucun changement important n'a été apporté à notre profil de risque depuis le Rapport annuel 2022 et ne devrait faire l'objet d'une divulgation provisoire supplémentaire.

Dans l'ensemble, les risques financiers demeurent faibles et dans les limites de tolérance au risque. Le risque de crédit et le risque de liquidité restent bas et stables. Nos portefeuilles de placements ont maintenu leur stabilité, en dépit des conditions changeantes du marché et de l'économie, grâce à leurs notations financières élevées et à leur diversification sectorielle. Le risque d'assurance demeure stable, car les prêts en souffrance demeurent près des creux historiques.

Pour en savoir plus, veuillez consulter notre Rapport annuel 2022.

## Budgets fédéraux (2022 et 2023)

### *Mise à jour depuis le deuxième trimestre de 2023*

Le budget de 2022 incluait 4 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, pour le lancement d'un nouveau Fonds pour accélérer la construction de logements (FACL). L'objectif du FACL est de fournir un financement incitatif aux administrations locales afin de les encourager à mettre en œuvre des initiatives pour accroître l'offre de logements. Le portail de demande du FACL a été lancé le 4 juillet 2023 et a été fermé depuis. La première entente, conclue avec la Ville de London, a été annoncée le 13 septembre 2023. Le 14 septembre 2023, le premier ministre a annoncé que les administrations locales devront mettre fin au zonage d'exclusion et encourager la construction d'immeubles d'appartements à proximité des transports en commun pour que les demandes au FACL soient approuvées.

Le budget de 2022 comprenait également un investissement de 1,5 milliard de dollars pour la troisième phase de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL), qui répond aux besoins urgents en matière de logement des personnes rendues vulnérables et des populations jugées prioritaires dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement. Au troisième trimestre de 2023, ces fonds ont été entièrement engagés.

<sup>2</sup> Données désaisonnalisées annualisées (DDA)

<sup>3</sup> Données désaisonnalisées annualisées (DDA)

Consultez le rapport financier trimestriel précédent pour en savoir plus sur tous les autres éléments du budget de 2022 et de 2023 pour lesquels nous avons obtenu des pouvoirs financiers.

Nous continuons de mettre en œuvre la Stratégie nationale sur le logement (SNL) du Canada, qui permet à un plus grand nombre de personnes au Canada d'avoir un chez-soi. Ce plan global couvre l'ensemble du continuum du logement, des maisons d'hébergement et des logements de transition aux logements communautaires et abordables, en passant par les logements locatifs et les logements pour propriétaires-occupants. À la fois dynamique et adaptable, la SNL est conçue pour évoluer afin de mieux répondre aux besoins changeants en matière de logement des personnes vivant au Canada. La mise en œuvre réussie de la SNL contribue grandement à l'atteinte de nos résultats stratégiques.

Nous produisons des rapports trimestriels sur les progrès vers l'atteinte des objectifs de la SNL sur [www.chezsoidabord.ca](http://www.chezsoidabord.ca)

## Autres mises à jour

### Augmentation de la limite annuelle du Programme des Obligations hypothécaires du Canada

Le 26 septembre 2023, la vice-première ministre et ministre des Finances a annoncé que la limite annuelle des émissions d'Obligations hypothécaires du Canada (OHC) passerait de 40 milliards de dollars à un maximum de 60 milliards de dollars. Ce changement constitue la prochaine étape du plan du gouvernement visant à construire plus de logements plus rapidement. Il débloquent du financement à faible coût pour la construction d'immeubles de logements locatifs, en veillant à ce que les constructeurs disposent du financement à bas coûts nécessaire pour construire un plus grand nombre d'ensembles locatifs avec le montant accru alloué aux prêts hypothécaires pour immeubles collectifs locatifs assurés par la SCHL. Cette nouvelle mesure aidera à construire jusqu'à 30 000 appartements locatifs de plus par année, ce qui pourrait accroître davantage la croissance de nos volumes d'immeubles collectifs. Au quatrième trimestre de 2023, 5 milliards de dollars d'OHC supplémentaires devraient être émis à partir des 20 milliards de dollars correspondant à l'augmentation de la limite.

### Amélioration du remboursement de la taxe sur les produits et services (TPS) applicable aux immeubles locatifs pour stimuler la construction d'immeubles d'appartements destinés à la location

Le 14 septembre 2023, le premier ministre a annoncé que le gouvernement déposera un projet de loi visant à améliorer le remboursement de la TPS applicable aux logements destinés à la location, afin de stimuler la construction des logements locatifs dont la population du Canada a grandement besoin. À ces fins, l'élimination de la TPS s'appliquera aux logements neufs destinés à la location, comme les appartements, les logements pour étudiants et les logements pour personnes âgées spécifiquement construits pour la location à long terme.

Le remboursement bonifié de la TPS sur les logements destinés à la location entrera en vigueur le 14 septembre 2023, sous réserve de l'adoption de la législation pertinente. Cette loi devrait augmenter les volumes de nos activités d'assurance pour immeubles collectifs, toutefois, nous ne savons pas pour l'instant dans quelle mesure.

### Projet de loi fiscale sur la limitation des dépenses de financement et des intérêts excessifs

Le 4 août 2023, le ministère des Finances a publié, aux fins de consultation publique, une version révisée des propositions législatives relatives au régime de restriction des dépenses excessives d'intérêts et de financement (RDEIF). Ces propositions législatives visent à tenir compte des commentaires reçus depuis leur publication initiale le 4 février 2022 et la publication de leur version révisée le 3 novembre 2022. Les règles du régime de RDEIF visent à limiter le montant des intérêts et des autres frais de financement que les entreprises peuvent déduire aux fins du calcul de l'impôt en fonction d'une proportion des gains, des intérêts, des impôts, de la dépréciation et de l'amortissement. La législation proposée est généralement conforme aux recommandations du rapport Action 4 de l'Organisation de coopération et de développement économiques concernant son initiative en matière d'érosion de la base d'imposition et du transfert de bénéfices. Compte tenu des dernières mises à jour, il est maintenant

proposé que les règles du régime RDEIF s'appliquent aux années d'imposition débutant le 1<sup>er</sup> octobre 2023 ou après cette date, plutôt qu'à la date initialement proposée (1<sup>er</sup> janvier 2023). Selon la plus récente version de l'avant-projet de loi, aucune incidence n'est prévue sur la SCHL ou la Fiducie du Canada pour l'habitation.

## Information financière relative aux changements climatiques

Le projet de gestion des risques climatiques continue d'améliorer nos pratiques et processus de gestion des occasions et des risques liés aux changements climatiques.

Au troisième trimestre, nous avons continué d'intégrer l'évaluation des risques climatiques dans nos activités. Nous avons à ces fins conçu des séances de sensibilisation aux risques climatiques, qui seront présentées au quatrième trimestre, pour notre Comité de la haute direction et pour le Comité de vérification et le Comité de gestion des risques du Conseil d'administration. Ces séances permettront de mieux appréhender et maîtriser les normes actuelles en matière de risque climatique. Elles permettront aussi de continuer à former les membres pour qu'ils puissent s'acquitter de leurs rôles actuels en matière de gestion des risques au sein des comités.

Nous continuons de surveiller l'évolution des normes de gestion des risques climatiques et d'adapter nos activités planifiées en conséquence. Les informations que nous publions se fondent sur les recommandations formulées par le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques. Elles évolueront au fil du temps, à mesure que nous nous conformerons à la ligne directrice B-15 du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) sur la gestion des risques climatiques. Bien que nous ne soyons pas actuellement tenus de rendre des comptes quant au respect des exigences publiées par l'International Sustainability Standards Board, nous surveillons la situation à l'échelle internationale pour connaître les éventuelles répercussions sur notre information financière relative aux changements climatiques.

## Mises à jour du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Les nouvelles lignes directrices suivantes ont été adoptées au troisième trimestre de 2023 :

### Réponse du BSIF aux commentaires issus des consultations sur la ligne directrice B-20

Le 16 octobre 2023, le BSIF a publié les résultats et les prochaines étapes de sa consultation publique sur la ligne directrice B-20, Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels, axée sur des mesures d'amortissement de la dette. Cette ligne directrice énonce les principes fondamentaux d'une souscription solide de prêts hypothécaires résidentiels en ce qui concerne la gouvernance, les mécanismes de supervision, le processus de souscription et les décisions en matière de crédit, la gestion efficace des risques, et les exigences de divulgation et de surveillance.

Comme il a été souligné lors de la consultation, le taux admissible minimal (TAM) aide à gérer les risques liés au service de la dette, d'autant plus que les taux d'intérêt hypothécaires ont fortement augmenté. Le BSIF estime que des mesures supplémentaires sont nécessaires pour atténuer la vulnérabilité sous-jacente d'un nombre accru d'emprunteurs fortement endettés.

Ainsi, le BSIF prendra des mesures de surveillance ciblées visant à limiter l'exposition des institutions financières fédérales (IFF) individuelles à un endettement élevé des ménages à terme. Ces mesures tiendront compte de la taille, de la nature, de la complexité et du profil de risque de chaque IFF, en assurant un équilibre entre une gestion saine des risques et la nécessité pour les IFF de rester concurrentielles et de prendre des risques raisonnables. Le BSIF révisera ses attentes à l'égard des prêts garantis par des biens immobiliers au cours de 2023 et 2024.

## Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance hypothécaire (TSAH) 2024

Le 20 octobre 2023, le BSIF a publié la ligne directrice pour 2024 du TSAH. Cette ligne directrice révisée s'appuie sur le TSAH de 2023 et intègre deux principales modifications, notamment :

- L'intégration d'un avis clarifiant la période d'amortissement résiduelle maximale dans le calcul des exigences dans la ligne directrice pour 2024 du TSAH. Cet avis sera abrogé à l'entrée en vigueur de la ligne directrice, le 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- Une augmentation du rapport prêt-valeur (RPV) maximal de 100 à 105 % dans le calcul des exigences.

Ces modifications ne devraient pas avoir une incidence importante sur notre ratio de capital selon le TSAH.

## Consultation sur la version à l'étude de la ligne directrice E-21, Résilience opérationnelle et gestion du risque opérationnel

Le 13 octobre 2023, le BSIF a publié une version à l'étude de la ligne directrice E-21 révisée aux fins de consultation. La ligne directrice révisée fixe les attentes réglementaires du BSIF à l'égard des IFF afin d'améliorer leur résilience opérationnelle et la gestion de leurs risques opérationnels. La ligne directrice révisée établit les attentes en matière de résilience opérationnelle afin de renforcer la capacité des IFF à anticiper les événements perturbateurs graves et à s'en remettre. Elle actualise également les attentes du BSIF en matière de gestion du risque opérationnel et contribue à l'intégrité et à la sécurité des IFF. Les consultations devraient avoir lieu jusqu'en février 2024, et une ligne directrice finale devrait être publiée au quatrième trimestre de 2024.

## Nouveau Cadre de surveillance du BSIF

Le nouveau Cadre de surveillance du BSIF, qui vise les institutions financières et régimes de retraite fédéraux, entrera en vigueur en avril 2024. Le renouvellement du cadre s'inscrit dans le programme de transformation du BSIF prévu par le [plan directeur](#) et constitue la révision la plus complète en près de 25 ans.

Le Cadre de surveillance oriente la surveillance des institutions financières et des régimes de retraite, dans le but de protéger les déposants, les titulaires de police et les participants des régimes de retraite contre les pertes. Le nouveau cadre s'appliquera aux institutions financières et aux régimes de retraite, et tiendra compte de la nature particulière des différents secteurs réglementés par le BSIF.

Le BSIF publiera plus de renseignements sur le nouveau cadre au début de 2024. Il tiendra en outre des webinaires pour les institutions financières réglementées en novembre 2023 et pour les parties prenantes des régimes de retraite au printemps 2024.

## Consultation sur la version à l'étude de la ligne directrice sur l'intégrité et la sécurité, y compris face aux ingérences étrangères

Le 22 juin 2023, le Parlement a adopté le projet de loi C-47, la loi sur l'exécution du budget, qui élargit le mandat du BSIF et étoffe les outils de conformité et d'intervention à la disposition du surintendant et de la ministre des Finances. Ces changements permettront d'assurer une solide supervision des IFF, ce qui est la base d'une économie canadienne saine et stable. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les IFF devront établir et mettre en œuvre des politiques et des procédures adéquates pour se protéger contre les menaces à leur intégrité et à leur sécurité, y compris les ingérences étrangères. Le BSIF examinera les politiques et les procédures de chaque IFF pour déterminer si elles sont adéquates. Nous présenterons un rapport annuel de ces examens à la ministre des Finances.

La version finale de la ligne directrice sur l'intégrité et la sécurité devrait être publiée en janvier 2024.



## Mises à jour sur les modifications comptables en vigueur et à venir

Les renseignements relatifs à toutes les normes publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) qui pourraient avoir une incidence sur la SCHL sont présentés à la note 3 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et à la note 3 des présents états financiers consolidés trimestriels non audités.

### IFRS 17, Contrats d'assurance – Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023

Nous avons adopté l'IFRS 17, Contrats d'assurance, qui remplace l'IFRS 4, Contrats d'assurance, le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Puisque l'adoption de l'IFRS 17 a été appliquée rétroactivement, nous avons retraité les résultats comparatifs de 2022, le cas échéant, dans le présent rapport financier trimestriel.

Les postes des états financiers du bilan consolidé ont changé : la provision pour règlements a été remplacée par le passif des contrats d'assurance, qui comprend maintenant les primes et les droits non acquis des contrats d'assurance. De plus, les montants liés aux coûts d'acquisition différés, aux droits du gouvernement du Canada différés, aux recouvrements estimatifs sur jugement auprès des emprunteurs et aux primes à recevoir sont maintenant comptabilisés dans le passif des contrats d'assurance plutôt que dans les débiteurs et les autres actifs. Les droits du gouvernement du Canada à payer, déjà comptabilisés dans les créditeurs et les autres passifs, sont également comptabilisés dans le passif des contrats d'assurance.

La description des postes des états financiers à l'état consolidé des résultats et du résultat global a changé, alors qu'un poste des charges liées aux règlements d'assurance a été supprimé et qu'un poste de charge des services d'autoassurance a été ajouté. L'IFRS 17 exige également que nous présentions les postes des états financiers suivants : produits des activités d'assurance, charges liées à l'administration de l'assurance, résultats liés à l'administration de l'assurance et charges de financement de l'assurance pour les contrats d'assurance souscrits.

Avec la mise en œuvre de l'IFRS 17, nous avons également adopté les nouveaux paramètres de rendement suivants :

- **Ratio des charges liées à l'administration de l'assurance** : Ce paramètre, qui remplace le ratio des pertes, mesure le rapport entre les charges liées à l'administration de l'assurance et les produits des activités d'assurance.
- **Marge sur services contractuels (MSC)** : Représente le profit futur attendu du passif de nos contrats d'assurance.
- **Ratio de la MSC initiale** : Représente le bénéfice intégré estimatif des primes reçues sur les contrats d'assurance au cours de l'exercice.

Nous nous attendons à ce que le rendement de nos capitaux propres et de nos capitaux propres requis soit inférieur de 2 à 5 % en moyenne après l'adoption de l'IFRS 17, principalement en raison des tendances plus lentes de comptabilisation des primes perçues selon les nouvelles méthodes de comptabilisation exigées par l'IFRS 17.

# Résultats financiers

## Points saillants financiers

### Bilans consolidés résumés

Au 30 septembre 2023 et au 31 décembre 2022

(en millions)	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de financement hypothécaire		Éliminations		Total	
	2023	2022	2023	2022 (retraité)	2023	2022	2023	2022	2023	2022 (retraité)
	Total de l'actif	18 838	17 642	17 249	16 766	259 515	263 752	(781)	(992)	294 821
Total du passif	17 951	16 796	7 453	6 996	258 188	262 421	(805)	(1 006)	282 787	285 207
Total des capitaux propres du Canada	887	846	9 796	9 770	1 327	1 331	24	14	12 034	11 961

Le total des capitaux propres du Canada a augmenté de 73 millions de dollars (1 %), principalement en raison d'un résultat global de 1 008 millions de dollars en 2023, partiellement contrebalancé par les 935 millions de dollars de dividendes déclarés et payés.

Notre actif total a diminué de 2 347 millions de dollars (1 %), surtout pour les raisons suivantes :

- Une diminution de 2 910 millions de dollars (1 %) des prêts au coût amorti, car les échéances des prêts du programme des OHC ont dépassé les nouvelles émissions, ce qui a entraîné une baisse des prêts de 4 761 millions de dollars (2 %). Cette diminution des prêts au coût amorti est partiellement contrebalancée par 1 857 millions de dollars (19 %) de prêts supplémentaires dans le cadre de l'initiative Financement de la construction de logements locatifs (iFCLL), du Fonds national de co-investissement pour le logement (FNCL) et des programmes du Prêt canadien pour des maisons plus vertes (PCMV).
- Une baisse de 384 millions de dollars (41 %) du poste Débiteurs et autres actifs, principalement attribuable à la baisse des avances du supplément unique à l'Allocation canadienne pour le logement (ACL), ainsi qu'un solde d'impôts à payer pour cette période par rapport à un solde important d'impôts à recevoir à la fin de l'exercice 2022 en raison d'importantes pertes à la juste valeur actuellement déductibles de l'impôt dû au titre de cet exercice.
- Ces baisses ont été partiellement contrebalancées par une augmentation des intérêts courus à recevoir de 578 millions de dollars (66 %), découlant principalement de la hausse des taux d'intérêt et du calendrier, car les paiements de coupons importants sont effectués aux deuxième et quatrième trimestres de l'exercice. La diminution de l'actif total est également contrebalancée par une augmentation des placements en valeurs mobilières évalués à la juste valeur par l'intermédiaire des autres éléments du résultat global de 495 millions de dollars (3 %), principalement en raison de l'augmentation du solde du portefeuille dans les activités d'assurance prêt hypothécaire en conséquence de la suspension du dividende, contrebalancée en partie par les pertes sur placements, à cause de la hausse des taux d'intérêt.

Le passif total a diminué de 2 420 millions de dollars (1 %), principalement en raison de la baisse des emprunts au coût amorti des OHC, comme indiqué précédemment. Cela est en partie contrebalancé par l'augmentation des emprunts auprès du gouvernement du Canada pour financer les prêts des programmes de la SNL, par une hausse des intérêts courus à payer de 565 millions de dollars (69 %) en raison de la montée des taux d'intérêt et du calendrier, comme nous l'avons vu précédemment, ainsi que par une augmentation de 343 millions de dollars (5 %) du passif des contrats d'assurance, principalement attribuable aux nouveaux prêts assurés en 2023.

## États consolidés résumés des résultats et du résultat global

Trois mois clos le 30 septembre

(en millions)	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de financement hypothécaire		Éliminations		Total	
	2023	2022	2023	2022 (retraité)	2023	2022	2023	2022	2023	2022 (retraité)
Financement public	1 345	454	-	-	-	-	-	-	1 345	454
Programmes de logement	(1 275)	(377)	-	-	-	-	-	-	(1 275)	(377)
Primes et droits acquis	-	-	9	6	209	189	-	-	218	195
Résultat lié à l'administration de l'assurance	-	-	237	278	-	-	-	-	237	278
Charges opérationnelles	(90)	(79)	(40)	(41)	(15)	(15)	-	-	(145)	(135)
Tous les autres produits <sup>1</sup>	6	34	62	55	26	15	5	5	99	109
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(14)</b>	<b>32</b>	<b>268</b>	<b>298</b>	<b>220</b>	<b>189</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>479</b>	<b>524</b>
Impôt sur le revenu	2	(9)	(66)	(76)	(55)	(47)	(2)	(1)	(121)	(133)
<b>Résultat net (pertes)</b>	<b>(12)</b>	<b>23</b>	<b>202</b>	<b>222</b>	<b>165</b>	<b>142</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>358</b>	<b>391</b>
Autres éléments du résultat global (perte)	35	(5)	(67)	(136)	(50)	(9)	3	2	(79)	(148)
<b>Résultat global</b>	<b>23</b>	<b>18</b>	<b>135</b>	<b>86</b>	<b>115</b>	<b>133</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>279</b>	<b>243</b>

<sup>1</sup> Comprend les produits d'intérêts nets (pertes), les revenus de placements, les gains (pertes) nets sur les instruments financiers, les charges de financement de l'assurance pour les contrats d'assurance souscrits, les autres revenus (pertes) et les revenus de services d'autoassurance.

### T2 2023 par rapport au T2 2022

Le résultat avant impôt total a diminué de 45 millions de dollars (9 %) comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent, principalement en raison de ce qui suit :

- Une augmentation de 898 millions de dollars (238 %) des dépenses des programmes de logement, partiellement contrebalancée par une augmentation de 891 millions de dollars (196 %) du financement gouvernemental. Cette augmentation est principalement attribuable aux 824 millions de dollars affectés à l'ICRL et aux 35 millions de dollars affectés au FNCIL. En raison de la nature de nombreux programmes de la SNL, les tendances de financement devraient varier considérablement d'une année à l'autre.
- Une augmentation des pertes nettes sur les instruments financiers de 43 millions de dollars (143 %) découlant principalement d'une diminution des émissions d'emprunts pour l'iFCLL, car les prêts sont octroyés à des taux inférieurs à ceux du marché, ce qui se traduit par des gains au moment de l'emprunt. Elles découlent aussi de pertes sur les prêts consentis à une valeur inférieure à la valeur de marché dans les portefeuilles du FNCIL et du PCMV. En effet, davantage de prêts ont été consentis au troisième trimestre de 2023 qu'au même trimestre en 2022 pour ces programmes.
- Une baisse de 41 millions de dollars (15 %) des résultats de l'administration de l'assurance principalement attribuable à une augmentation des charges liées à l'administration de l'assurance au cours de la période par rapport aux trois mois correspondants de l'exercice précédent, où le volume de prêts en souffrance a diminué. Les conditions économiques meilleures que prévu et les mises à jour des hypothèses de modèle à la suite de la transition à l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> janvier 2022 ont entraîné une importante révision de l'estimation de notre passif au titre des règlements engagés.
- Cela a été partiellement contrebalancé par une augmentation de 20 millions de dollars (11 %) des droits de cautionnement acquis dans les activités de financement hypothécaire en raison de la hausse des prix au cours des dernières années.

Les autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt, ont augmenté de 69 millions de dollars (47 %) par rapport au même trimestre l'an dernier, principalement en raison de ce qui suit

- Une augmentation des gains sur la réévaluation des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées de 83 millions de dollars (755 %), car le taux d'actualisation utilisé pour réévaluer l'obligation au titre des prestations de retraite a augmenté au cours du trimestre, alors qu'il était resté inchangé au même trimestre de l'exercice précédent. Il y a également eu une hausse des produits de financement de l'assurance pour les contrats émis de 37 millions de dollars (195 %), car les taux d'intérêt ont augmenté de façon plus importante par rapport au même trimestre de l'an dernier.
- Cela a été partiellement contrebalancé par une hausse des pertes latentes sur les placements de 51 millions de dollars (33 %) par rapport à la même période l'an dernier en raison de l'augmentation plus importante des rendements obligataires au cours du trimestre en cours par rapport au même trimestre l'an dernier.

### Neuf mois clos le 30 septembre

(en millions)	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de financement hypothécaire		Éliminations		Total	
	2023	2022	2023	2022 (retraité)	2023	2022	2023	2022	2023	2022 (retraité)
Financement public	4 044	2 598	-	-	-	-	-	-	4 044	2 598
Programmes de logement	(3 776)	(2 386)	-	-	-	-	-	-	(3 776)	(2 386)
Primes et droits acquis	-	-	24	17	616	563	-	-	640	580
Résultat lié à l'administration de l'assurance	-	-	672	768	-	-	-	-	672	768
Charges opérationnelles	(298)	(221)	(122)	(128)	(49)	(52)	-	-	(469)	(401)
Tous les autres produits <sup>1</sup>	19	96	121	117	69	38	10	17	219	268
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(11)</b>	<b>87</b>	<b>695</b>	<b>774</b>	<b>636</b>	<b>549</b>	<b>10</b>	<b>17</b>	<b>1 330</b>	<b>1 427</b>
Impôt sur le revenu	(1)	(23)	(175)	(192)	(159)	(137)	(3)	(4)	(338)	(356)
<b>Résultat net</b>	<b>(12)</b>	<b>64</b>	<b>520</b>	<b>582</b>	<b>477</b>	<b>412</b>	<b>7</b>	<b>13</b>	<b>992</b>	<b>1 071</b>
Autres éléments du résultat global (perte)	53	166	6	(613)	(46)	(160)	3	23	16	(584)
<b>Résultat global</b>	<b>41</b>	<b>230</b>	<b>526</b>	<b>(31)</b>	<b>431</b>	<b>252</b>	<b>10</b>	<b>36</b>	<b>1 008</b>	<b>487</b>

<sup>1</sup> Comprend les produits d'intérêts nets (pertes), les revenus de placements, les gains (pertes) nets sur les instruments financiers, les charges de financement de l'assurance pour les contrats d'assurance souscrits, les autres revenus (pertes) et les revenus de services d'autoassurance.

### Cumul annuel 2023 par rapport au cumul annuel 2022

Le résultat avant impôt total a diminué de 97 millions de dollars (7 %) comparativement aux neuf mois correspondants de l'exercice précédent, principalement en raison de ce qui suit :

- Une augmentation de 1 390 millions de dollars (58 %) des dépenses des programmes de logement, principalement attribuable aux montants de 629 millions de dollars pour l'ICRL, de 456 millions de dollars pour le FNCIL, de 90 millions de dollars pour l'ACL, de 257 millions de dollars pour le supplément unique à l'ACL, de 38 millions de dollars pour l'Initiative canadienne de logement communautaire (ICLC) et de 29 millions de dollars pour l'Initiative fédérale de logement communautaire. Ces hausses sont partiellement contrebalancées par une diminution de 187 millions de dollars de l'iFCLL. En raison de la nature de nombreux programmes de la SNL, les tendances de financement devraient varier considérablement d'une année à l'autre.
- Une diminution des gains sur les instruments financiers de 172 millions (277 %) découlant principalement d'une diminution des émissions d'emprunts pour l'iFCLL, car les prêts sont octroyés à des taux inférieurs à ceux du marché, ce qui se traduit par des gains au moment de l'emprunt. Elles découlent aussi de pertes sur les prêts consentis à une valeur inférieure à la valeur de marché dans les portefeuilles du FNCIL et du PCMV. En effet, davantage de prêts ont été consentis en 2023 que l'année précédente pour ces programmes.

- Une baisse de 96 millions de dollars (13 %) des résultats liés à l'administration de l'assurance principalement attribuable à une augmentation des charges liées à l'administration de l'assurance au cours de la période par rapport aux neuf mois correspondants de l'exercice précédent, où le volume de prêts en souffrance a diminué. Les conditions économiques meilleures que prévu et les mises à jour des hypothèses de modèle à la suite de la transition à l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> janvier 2022 ont entraîné une importante révision de l'estimation de notre passif au titre des règlements engagés.
- Une augmentation de 68 millions de dollars (17 %) des charges opérationnelles, qui s'explique principalement par les 40 millions de dollars de charges administratives pour appliquer le supplément unique à l'ACL, et de 23 millions de dollars au PCMV, le programme ayant été lancé au troisième trimestre de l'an dernier.
- La baisse du résultat total avant impôt est partiellement contrebalancée par une augmentation de 1 446 millions de dollars (56 %) du financement public attribuable à l'augmentation des dépenses décrites précédemment, à une augmentation des produits de placements de 115 millions de dollars (42 %) et des produits d'intérêts nets de 78 millions de dollars (1 300 %) liée à la hausse des taux d'intérêt, et à une augmentation de 53 millions de dollars (9 %) des droits de cautionnement acquis, principalement attribuable à la hausse des prix enregistrée ces dernières années dans les activités de financement hypothécaire.

Les autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt, ont augmenté de 600 millions de dollars (103 %) par rapport à la période correspondante de neuf mois de l'exercice précédent, principalement en raison de mouvements économiques.

- Les pertes nettes non réalisées sur les placements ont diminué de 1 005 millions de dollars (90 %) par rapport à la même période l'an dernier, principalement en raison de l'augmentation plus importante du rendement des obligations au premier semestre de 2022, ce qui s'est traduit par d'importantes pertes latentes par rapport à cette année.
- Cette augmentation est partiellement contrebalancée par une diminution des gains de réévaluation des régimes à prestations définies de 249 millions de dollars (71 %) principalement en raison de la plus forte hausse du taux d'actualisation utilisé pour réévaluer les obligations au titre des prestations de retraite au cours de la période de neuf mois de 2022 par rapport à la même période en 2023. Il y a également eu une baisse des produits de financement de l'assurance pour les contrats d'assurance émis de 156 millions de dollars (86 %), car les taux d'intérêt ont augmenté de façon plus importante lors de la période correspondante de l'année dernière que cette année.

## Paramètres et ratios financiers

### Assurance prêt hypothécaire

(en millions, sauf indication contraire)	Contrats d'assurance en vigueur (G\$)		Marge sur services contractuels	
	Au 30 septembre 2023	Au 31 décembre 2022	Au 30 septembre 2023	Au 31 décembre 2022
Propriétaires-occupants (à l'unité)	172	179	2 115	1 938
Portefeuille	79	84	86	94
Immeubles collectifs résidentiels	154	136	2 674	2 515
<b>Total</b>	<b>405</b>	<b>399</b>	<b>4 875</b>	<b>4 547</b>

Les contrats d'assurance en vigueur ont augmenté, car le volume de nouveaux contrats d'assurance était plus élevé que celui des contrats arrivant à échéance. Cette hausse représente 6 milliards de dollars. Les nouveaux prêts assurés totalisaient 50 milliards de dollars, tandis que l'amortissement et le remboursement estimés des prêts se chiffraient à 44 milliards.

La MSC a augmenté de 328 millions de dollars (7 %) en raison d'une MSC supplémentaire de 577 millions de dollars liée aux nouveaux prêts souscrits au cours de la période, des variations de 168 millions de dollars dans les estimations des flux de trésorerie futurs et de 87 millions de dollars d'accroissement des intérêts. Cette augmentation est contrebalancée par une baisse de 504 millions de dollars en raison de la MSC réalisée. La variation favorable des estimations s'explique principalement par des hypothèses de prix des habitations meilleures que prévu.

### Trois mois clos le 30 septembre

(en millions, sauf indication contraire)	Volume de prêts assurés (logements)		Volumés de prêts assurés (\$)		Primes et droits perçus <sup>1</sup>		Règlements payés <sup>2</sup>	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Propriétaires-occupants (à l'unité)	15 623	17 383	5 405	5 990	189	212	6	17
Portefeuille	13 147	14 691	3 387	3 999	13	10	1	2
Immeubles collectifs résidentiels <sup>3</sup>	51 443	43 457	10 505	7 278	232	194	-	-
<b>Total</b>	<b>80 213</b>	<b>75 531</b>	<b>19 297</b>	<b>17 267</b>	<b>434</b>	<b>416</b>	<b>7</b>	<b>19</b>

<sup>1</sup> Il est possible que les primes et les droits perçus ne correspondent pas aux primes reçues sur les contrats d'assurance souscrits pendant la période ni aux primes et aux droits différés sur les contrats d'autoassurance souscrits pendant la période, en raison de la date de réception.

<sup>2</sup> Les règlements payés font référence aux montants nets en espèces payés pour des règlements de demandes, à l'exclusion des frais d'administration des demandes.

<sup>3</sup> Les volumes d'assurance pour immeubles collectifs (\$) ont été ajustés, ce qui a entraîné une baisse de 760 millions de dollars par rapport à notre comparatif de 2022.

### Neuf mois clos le 30 septembre

(en millions, sauf indication contraire)	Volume de prêts assurés (logements)		Volumés de prêts assurés (\$)		Primes et droits perçus <sup>1</sup>		Règlements payés <sup>2</sup>	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Propriétaires-occupants (à l'unité)	36 454	51 564	12 246	17 626	429	632	32	39
Portefeuille	21 528	25 238	5 606	7 062	20	26	3	5
Immeubles collectifs résidentiels <sup>3</sup>	156 419	130 296	29 911	21 411	685	663	2	-
<b>Total</b>	<b>214 401</b>	<b>207 098</b>	<b>47 763</b>	<b>46 099</b>	<b>1 134</b>	<b>1 321</b>	<b>37</b>	<b>44</b>

<sup>1</sup> Il est possible que les primes et les droits perçus ne correspondent pas aux primes reçues sur les contrats d'assurance souscrits pendant la période ni aux primes et aux droits différés sur les contrats d'autoassurance souscrits pendant la période, en raison de la date de réception.

<sup>2</sup> Les règlements payés font référence aux montants nets en espèces payés pour des règlements de demandes, à l'exclusion des frais d'administration des demandes.

<sup>3</sup> Les volumes d'assurance pour immeubles collectifs (\$) ont été ajustés, ce qui a entraîné une baisse de 3 042 millions de dollars par rapport à notre comparatif de 2022.

### T3 2023 par rapport au T3 2022 et cumul annuel 2023 par rapport au cumul annuel 2022

Le volume d'assurance pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité a diminué dans toutes les provinces, car les prix élevés des logements et la hausse des taux d'intérêt ont exercé des pressions à la baisse sur le volume de prêts assurés. Le volume d'assurance de portefeuille a diminué, parce que le nombre de grands blocs de prêts assurés a diminué et que les petits prêteurs soumettent des blocs dans l'ensemble plus petits que l'an dernier. L'augmentation des volumes d'assurance pour immeubles collectifs résidentiels est alimentée par une hausse du nombre de logements neufs assurés, particulièrement en raison de la demande à l'égard du produit APH Select, qui met l'accent sur l'abordabilité, l'accessibilité et la compatibilité climatique.

Le montant total des prêts assurés a augmenté, principalement en raison du nombre croissant d'immeubles collectifs résidentiels, qui est attribuable à une hausse des volumes de logements, comme expliqué précédemment, et à une augmentation du coût par logement en raison d'une plus forte proportion de prêts à RPV élevé par rapport à l'exercice précédent, ce qui est également attribuable au produit APH Select qui permet des RPV plus élevés. L'augmentation du nombre d'immeubles collectifs résidentiels est partiellement contrebalancée par la diminution du volume d'assurance pour logements de propriétaires-occupants, pour les raisons expliquées précédemment.

La diminution des primes et des droits perçus liés aux prêts de propriétaires-occupants s'explique par la baisse des volumes de prêts de propriétaires-occupants à l'unité, comme expliqué ci-dessus. Les primes pour immeubles collectifs ont augmenté par rapport à l'année précédente en raison du grand nombre de prêts d'APH Select.

Le nombre de règlements demeure faible et est en léger repli par rapport à l'année précédente. Le faible nombre de demandes de règlement est le résultat de la hausse des prix des logements au cours des dernières années, car la valeur nette du logement a grimpé partout au Canada, ce qui a ralenti le nombre de demandes de règlement potentielles.

<i>(en pourcentage)</i>	Trois mois clos le		Neuf mois clos le	
	30 septembre 2023	30 septembre 2022 (retraité)	30 septembre 2023	30 septembre 2022 (retraité)
Ratio des charges liées à l'administration de l'assurance <sup>12</sup>	8,8 %	(32,4) %	8,9 %	(19,3) %
Ratio des charges opérationnelles	15,4 %	19,5 %	16,5 %	19,9 %
Ratio mixte	24,2 %	(12,9) %	25,5 %	0,6 %
Ratio de la marge sur services contractuels initiale	58,1 %	73,1 %	54,1 %	72,6 %
Indice de l'importance des règlements	24,9 %	29,6 %	29,9 %	28,3 %
Rendement des capitaux propres	8,3 %	9,0 %	7,1 %	7,4 %
Rendement des capitaux propres requis	8,9 %	10,1 %	7,7 %	8,8 %

<sup>1</sup> Lors de l'adoption de l'IFRS 17, le pourcentage de pertes qui était calculé précédemment en vertu de l'IFRS 4 a été remplacé par ce pourcentage.

<sup>2</sup> Le ratio des charges liées à l'administration de l'assurance pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité et l'assurance de portefeuille, à l'exclusion des immeubles collectifs résidentiels, s'est établi, respectivement, à 4,6 % et 7,6 % pendant les trois mois et les neuf mois clos le 30 septembre 2023 (comparativement à (50,8) % et à (35,3) % pour les trois mois et les neuf mois clos le 30 septembre 2022).

### ***T3 2023 par rapport au T3 2022 et cumul annuel 2023 par rapport au cumul annuel 2022***

Le ratio des charges liées à l'administration de l'assurance et le ratio mixte ont augmenté principalement en raison de la hausse des charges liées à l'administration de l'assurance en 2023. Cette hausse est attribuable à l'annulation du passif au titre des règlements engagés en 2022, à la diminution du volume de prêts en souffrance, aux conditions économiques meilleures que prévu et aux mises à jour des hypothèses de modèle à la suite de la transition à l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La diminution du ratio des charges opérationnelles est principalement attribuable à l'augmentation de la marge sur services contractuels réalisée.

Le ratio de la marge sur services contractuels initiale a diminué principalement en raison de l'augmentation du volume du produit APH Select, dont la marge de service contractuelle initiale est plus faible en raison de sa prime moins élevée.

L'indice de l'importance des règlements a diminué par rapport à la même période de trois mois l'an dernier en raison d'une augmentation du produit des ventes par rapport au montant brut des demandes de règlement. Cependant, l'indice de l'importance des règlements depuis le début de l'année a progressé par rapport à l'année précédente, car le prix moyen des habitations a diminué par rapport à l'an dernier.

Le rendement des capitaux propres a diminué en raison d'une baisse du résultat net principalement attribuable à l'augmentation des charges liées aux demandes de règlement, comme expliqué précédemment, laquelle a été partiellement contrebalancée par la hausse des produits des activités d'assurance attribuable à l'augmentation de la marge sur services contractuels réalisés.

La baisse du ratio du rendement des capitaux propres requis est attribuable à la baisse du résultat net, principalement en raison de l'augmentation des charges liées aux demandes de règlement d'assurance, comme expliqué précédemment, ainsi qu'à une augmentation du capital requis liée à la croissance de nos activités dans le secteur des immeubles collectifs.

	Au 30 septembre 2023		Au 31 décembre 2022	
	Nombre de prêts en souffrance	Taux de prêts en souffrance	Nombre de prêts en souffrance	Taux de prêts en souffrance
Propriétaires-occupants (à l'unité)	2 914	0,35 %	2 920	0,34 %
Portefeuille	941	0,16 %	836	0,14 %
Immeubles collectifs	97	0,32 %	108	0,38 %
<b>Total</b>	<b>3 952</b>	<b>0,28 %</b>	<b>3 864</b>	<b>0,25 %</b>

Le taux de prêts en souffrance correspond aux prêts en retard depuis plus de 90 jours en pourcentage des prêts assurés en cours de remboursement. Les prêts en souffrance sont restés bas dans toutes les régions, ce qui concorde avec la vigueur de la conjoncture économique. Il y a eu une légère augmentation du taux de prêts en souffrance principalement en raison de l'augmentation de défauts de paiement en Ontario et au Québec.

## Financement hypothécaire

	Total des cautionnements en vigueur (G\$)	
	Au 30 septembre 2023	Au 31 décembre 2022
Titres hypothécaires émis en vertu de la Loi nationale sur l'habitation (TH LNH)	243	216
OHC	250	255
<b>Total</b>	<b>493</b>	<b>471</b>

Le total des cautionnements en vigueur correspond à l'obligation maximale de remboursement du capital liée à nos cautionnements de paiement périodique. Les cautionnements en vigueur ont totalisé 493 milliards de dollars au 30 septembre 2023, une hausse de 22 milliards de dollars (5 %), car le montant des nouveaux titres cautionnés a été supérieur à celui des cautionnements arrivés à échéance, du réinvestissement du capital et des remboursements anticipés. Les récentes hausses de taux d'intérêt ont ralenti le marché de l'habitation, ce qui s'est traduit par une baisse des taux de remboursement anticipé.

### Trois mois clos le 30 septembre

(en millions, sauf indication contraire)	Nouveaux titres cautionnés (G\$)		Droits de cautionnement et de demande perçus <sup>1</sup>	
	2023	2022	2023	2022
TH LNH	42	41	189	186
OHC	9	9	42	41
<b>Total</b>	<b>51</b>	<b>50</b>	<b>231</b>	<b>227</b>

<sup>1</sup> Droits de cautionnement et de demande perçus pour les TH LNH, droits de cautionnement perçus pour les OHC.

### Neuf mois clos le 30 septembre

(en millions, sauf indication contraire)	Nouveaux titres cautionnés (G\$)		Droits de cautionnement et de demande perçus <sup>1</sup>	
	2023	2022	2023	2022
TH LNH	111	107	504	536
OHC	30	30	128	125
<b>Total</b>	<b>141</b>	<b>137</b>	<b>632</b>	<b>661</b>

<sup>1</sup> Droits de cautionnement et de demande perçus pour les TH LNH, droits de cautionnement perçus pour les OHC.

### T3 2023 par rapport au T3 2022 et cumul annuel 2023 par rapport au cumul annuel 2022

Les nouveaux titres cautionnés ont augmenté par rapport à l'an dernier, tandis que les droits de cautionnement perçus ont diminué. Cela s'explique par une proportion plus élevée de blocs de prêts liés à l'abordabilité et la durée moyenne plus faible des nouvelles émissions, ces deux facteurs entraînant une baisse des taux des droits.

(en pourcentage)	Trois mois clos le		Neuf mois clos le	
	30 septembre 2023	30 septembre 2022	30 septembre 2023	30 septembre 2022
Ratio des charges opérationnelles	6,3	7,3	6,6	7,5
Rendement des capitaux propres	49,0	42,4	48,0	38,6



## T3 2023 par rapport au T3 2022 et cumul annuel 2023 par rapport au cumul annuel 2022

Par rapport à 2022, le ratio des charges opérationnelles est inférieur et le rendement des capitaux propres est supérieur. Cette situation s'explique principalement par l'augmentation des droits de cautionnement et de demande acquis, car les anciens blocs dont les droits sont moins élevés sont entièrement comptabilisés et remplacés par de nouveaux blocs dont les droits connexes sont plus élevés.

### Financement public

Le tableau qui suit présente le rapprochement entre le financement public autorisé par le Parlement qui nous est accordé pendant l'exercice du gouvernement (clos le 31 mars) et le montant que nous avons reçu pendant l'année civile.

#### Neuf mois clos le 30 septembre

(en millions)	2023	2022
<b>Montants autorisés en 2022-2023 (2021-2022)</b>		
Budget principal des dépenses	3 549	3 259
Budget supplémentaire des dépenses A <sup>1,2,5</sup>	46	1 800
Budget supplémentaire des dépenses B <sup>1,3,5</sup>	693	44
Budget supplémentaire des dépenses C <sup>1,4,5</sup>	1 119	41
<b>Total du financement public de l'exercice</b>	<b>5 407</b>	<b>5 144</b>
Moins : la tranche comptabilisée à l'année civile 2022 (2021)	(2 129)	(2 367)
Moins : le financement public inutilisé pour 2022-2023 (2021-2022) <sup>6</sup>	(1 197)	(1 049)
Moins : le financement bloqué	(48)	(53)
<b>Tranche du financement public pour 2022-2023 (2021-2022) comptabilisée en 2023 (2022)</b>	<b>2 033</b>	<b>1 675</b>
<b>Montants autorisés en 2023-2024 (2022-2023)</b>		
Budget principal des dépenses	5 105	3 549
Budget supplémentaire des dépenses A <sup>1,2,5</sup>	1 004	46
Budget supplémentaire des dépenses B <sup>1,3,5</sup>	-	693
Budget supplémentaire des dépenses C <sup>1,4,5</sup>	-	1 119
<b>Total du financement public pour l'exercice</b>	<b>6 109</b>	<b>5 407</b>
Moins : la tranche à comptabiliser pendant les trimestres suivants	(3 993)	(3 176)
Moins : crédits inutilisés prévus pour 2023-2024 (réellement inutilisés en 2022-2023)	-	(1 197)
Moins : le financement bloqué	(150)	(48)
<b>Tranche de financement public de 2023-2024 (2022-2023) comptabilisée en 2023 (2022)</b>	<b>1 966</b>	<b>986</b>
<b>Total du financement public – neuf mois clos le 30 septembre</b>	<b>3 999</b>	<b>2 661</b>

<sup>1</sup> Les budgets supplémentaires des dépenses correspondent à la tranche supplémentaire de financement public qui a été votée par le Parlement pendant l'exercice du gouvernement.

<sup>2</sup> Budget supplémentaire des dépenses A 2023-2024 approuvé pour le FAEL et Granville Island. (2022-2023 pour l'ICRL et le Fonds d'urgence pour Granville Island. 2021-2022 pour l'ICRL, le FNCIL, le PCMV, le Fonds d'urgence pour Granville Island, l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial [AUCLC], l'ACL et le financement pour soutenir les jeunes).

<sup>3</sup> Budget supplémentaire des dépenses B 2022-2023 approuvé pour l'ICRL, le Fonds pour l'innovation en matière de logement abordable, l'Initiative des terrains fédéraux, l'IFCLL, la pyrrhotite, le FNCIL, l'IAPP, la Stratégie sur le logement des Autochtones en milieu urbain, rural et nordique, l'AUCLC, les maisons d'hébergement d'urgence pour femmes et filles, l'ACL, l'ACL pour les femmes et les enfants fuyant la violence et l'Initiative de recherche et de données. (2021-2022 pour l'IFCLL).

<sup>4</sup> Budget supplémentaire des dépenses C 2022-2023 approuvé pour le PCMV et la Charte des droits des acheteurs d'une propriété. (2021-2022 pour la construction et l'exploitation de maisons d'hébergement et de logements de transition pour les femmes et les enfants autochtones, les personnes 2ELGBTQIA+, l'Initiative fédérale de logement communautaire [IFLC], l'Initiative de recherche et de données).

<sup>5</sup> Nous excluons le financement reçu pour le Fonds d'urgence pour Granville Island de nos états financiers consolidés parce que nous ne contrôlons pas les activités de Granville Island.

<sup>6</sup> Le montant total du financement public inutilisé pour 2022-2023 comprend 631 millions de dollars de fonds destinés au supplément unique à l'Allocation canadienne pour le logement obtenus en vertu d'autorisations législatives, qui n'ont pas été utilisés.

# Gestion du capital

## Cadres de référence

Pour nos activités d'aide au logement, en vertu de l'article 29 de la Loi sur la SCHL, nous maintenons une réserve pour la gestion du risque de taux d'intérêt lié aux prêts remboursables par anticipation et du risque de crédit lié aux prêts non garantis. Les résultats des programmes d'octroi de prêts sont conservés dans cette réserve, à l'exception des fluctuations latentes de la juste valeur, ainsi que les gains et pertes sur la réévaluation des régimes de retraite à prestations déterminées. Les variations latentes de la juste valeur marchande et les pertes sur la réévaluation du régime à prestations déterminées sont imputées aux résultats non distribués jusqu'à leur réalisation. À l'exception du fonds de réserve, nous n'affectons pas de capital pour nos activités d'aide au logement, car celles-ci ne présentent pas pour la SCHL de risques financiers importants qu'elle n'atténue pas déjà autrement.

Pour nos activités d'assurance prêt hypothécaire, notre cadre de gestion du capital respecte les règlements du BSIF en ce qui concerne l'utilisation du ratio du capital disponible sur le capital minimal requis (TSAH), car notre capital économique est inférieur aux exigences réglementaires du BSIF en matière de capital.

Pour nos activités de financement hypothécaire, notre cadre de gestion du capital est conforme aux pratiques exemplaires du secteur et intègre les principes réglementaires du BSIF, y compris ceux qui sont énoncés dans sa ligne directrice E-19, Évaluation interne des risques et de la solvabilité, et ceux du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Dans le cadre de notre évaluation de la suffisance du capital, nous avons recours à une approche intégrée visant à évaluer nos besoins tant du point de vue du capital réglementaire que du capital économique, afin d'établir des cibles de capital qui tiennent compte de notre stratégie et de notre appétit pour le risque.

En août 2023, notre Conseil d'administration a approuvé le maintien de cibles internes de 155 % et de 105 % ainsi que de niveaux opérationnels de 165 % et de 110 %, respectivement, pour les activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire, pour 2024. En ce qui concerne les activités de financement hypothécaire, le Conseil d'administration a approuvé une augmentation du capital économique requis au niveau opérationnel, qui passera de 1,8 à 2,2 milliards de dollars, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## Ratios

Le tableau qui suit présente nos ratios du capital.

(en pourcentage)	Au 30 septembre 2023	Au 31 décembre 2022 (retraité)
Assurance prêt hypothécaire : Capital disponible sur le capital minimal requis (TSAH)	177	175
Financement hypothécaire : Ratio du capital disponible sur le capital requis <sup>1</sup>	102	149

<sup>1</sup> En 2023, le capital requis utilisé pour calculer le ratio du financement hypothécaire a été mis à jour pour tenir compte de la cible minimale en matière de liquidités. Il en a résulté une baisse de 47 points de pourcentage de notre ratio comparatif de 2022.

Le ratio du capital disponible sur le capital minimal requis des activités d'assurance prêt hypothécaire a légèrement augmenté, car le résultat global généré dépasse les dividendes déclarés pendant l'année.

La mise en œuvre de l'IFRS 17 n'a eu qu'une incidence négligeable sur le capital disponible au 31 décembre 2022 (voir la note 9 des états financiers consolidés trimestriels non audités). Lors de la transition à l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> janvier 2022, nos capitaux propres ont augmenté de 64 millions de dollars (voir la note 3 des états financiers consolidés trimestriels non audités). Au cours de l'exercice 2022, l'incidence sur les capitaux propre attribuable à la production de rapports selon l'IFRS 17 au lieu de l'IFRS 4 a été une baisse de 70 millions de dollars. Il en résulte une variation nette de 6 millions de dollars du capital disponible au 31 décembre 2022. L'IFRS 17 n'a pas eu d'incidence sur le capital affecté en 2022, car les exigences du TSAH reflétant l'IFRS 17 sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Par conséquent, le ratio selon le TSAH est demeuré inchangé au 31 décembre 2022.

Comme indiqué à la section Paramètres et ratios financiers, l'assurance pour immeubles collectifs a enregistré une augmentation du nombre de logements assurés et du montant des prêts assurés, une tendance observée au cours des derniers trimestres. Le 24 août 2023, notre Conseil d'administration a décidé de suspendre temporairement nos dividendes au gouvernement du Canada afin de conserver le capital nécessaire pour la croissance des immeubles collectifs.

Le ratio du capital disponible sur le capital requis des activités de financement hypothécaire a diminué par rapport à l'an dernier, car nous avons mis à jour notre méthode pour tenir compte de l'exigence relative à la cible de liquidité.

Voir la note 9 des états financiers consolidés trimestriels non audités, Gestion du capital, pour en savoir plus.

# Données trimestrielles historiques

(en millions, sauf indication contraire)	T3 2023	T2 2023	T1 2023	T4 2022 (retraité) <sup>4</sup>	T3 2022 (retraité) <sup>4</sup>	T2 2022 (retraité) <sup>4</sup>	T1 2022 (retraité) <sup>4</sup>	T4 2021
<b>Résultats consolidés</b>								
Total de l'actif	294 821	302 978	304 372	297 168	304 050	297 594	299 160	300 357
Total du passif	282 787	291 078	292 221	285 207	292 074	285 466	286 761	287 147
Total des capitaux propres du Canada	12 034	11 900	12 151	11 961	11 976	12 128	12 399	13 210
Total des produits et du financement public	1 899	1 027	2 642	1 378	1 035	996	2 178	1 956
Total des charges (y compris l'impôt sur le résultat)	1 541	724	2 311	1 009	644	661	1 833	1 472
Résultat net	358	303	331	369	391	335	345	484
<b>Aide au logement</b>								
Financement public	1 345	563	2 136	810	454	489	1 655	1 277
Résultat net (perte)	(12)	(2)	2	76	23	35	6	38
Total des capitaux propres du Canada	887	864	872	846	799	781	695	569
<b>Assurance prêt hypothécaire</b>								
Contrats d'assurance en vigueur (G\$) <sup>2</sup>	405	403	400	399	397	397	394	401
Volume de prêts assurés <sup>1,5</sup>	19 297	17 170	11 296	16 338	17 267	17 188	11 644	17 358
Primes et droits perçus	434	436	264	354	416	506	399	547
Primes et droits acquis	9	8	7	6	6	6	5	353
Produits des activités d'assurance	260	248	230	223	210	220	214	-
Règlements payés	7	11	19	20	19	14	11	30
Charges liées aux règlements d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	(57)
Charges liées à l'administration de l'assurance	(23)	(23)	(20)	(18)	68	(4)	60	-
Résultat net	202	142	176	145	222	168	192	302
Taux de prêts en souffrance	0,28 %	0,25 %	0,28 %	0,25 %	0,24 %	0,25 %	0,26 %	0,28 %
Pourcentage de pertes	-	-	-	-	-	-	-	(16,1) %
Ratio des charges liées à l'administration de l'assurance	8,8 %	9,3 %	8,7 %	8,1 %	(32,4) %	1,8 %	(28,0) %	-
Ratio des charges opérationnelles	15,4 %	17,3 %	17,0 %	22,0 %	19,5 %	19,1 %	21,0 %	23,0 %
Ratio mixte	24,2 %	26,6 %	25,7 %	30,1 %	(12,9) %	20,9 %	(7,0) %	6,9 %
Ratio de la marge sur services contractuels initiale	58,1 %	53,5 %	48,3 %	54,3 %	73,1 %	73,4 %	71,2 %	-
Indice de l'importance des règlements	24,9 %	27,4 %	33,0 %	32,4 %	29,6 %	24,8 %	27,0 %	28,4 %
Rendement des capitaux propres	8,3 %	5,8 %	7,2 %	5,9 %	9,0 %	6,6 %	7,1 %	10,1 %
Rendement des capitaux propres requis	8,9 %	6,1 %	7,7 %	6,3 %	10,1 %	7,8 %	8,9 %	14,0 %
Capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TSAH)	177 %	172 %	176 %	175 %	184 %	193 %	194 %	213 %
Pourcentage estimé des prêts hypothécaires résidentiels en cours de remboursement au Canada qui sont assurés par la SCHL	19,0 %	19,1 %	19,2 %	19,2 %	19,4 %	19,9 %	20,1 %	21,0 %
<b>Financement hypothécaire</b>								
Cautionnements en vigueur (G\$) <sup>2</sup>	493	488	481	471	463	456	460	461
Titres cautionnés (G\$)	51	47	43	50	50	44	43	48
Droits de cautionnement et de demande perçus	231	209	192	301	227	215	219	338
Droits de cautionnement et de demande acquis	209	206	201	193	189	180	194	189
Résultat net	165	161	151	144	142	127	143	139
Ratio des charges opérationnelles	6,3 %	6,6 %	6,5 %	7,5 %	7,3 %	7,9 %	7,4 %	8,2 %
Rendement des capitaux propres	49,0 %	47,4 %	44,4 %	39,0 %	42,4 %	36,8 %	38,9 %	36,6 %
Capital économique disponible sur le capital requis <sup>3</sup>	102 %	102 %	104 %	149 %	147 %	146 %	148 %	136 %
Pourcentage estimé des prêts hypothécaires résidentiels en cours de remboursement au Canada qui sont regroupés en blocs de titres cautionnés par la SCHL	23,3 %	23,2 %	23,2 %	22,9 %	22,8 %	22,9 %	23,3 %	24,1 %

<sup>1</sup> Le volume total de prêts assurés comprend les substitutions au titre de l'assurance de portefeuille.

<sup>2</sup> Notre exposition totale est inférieure à la somme de ces chiffres, car nous assurons une partie des instruments compris dans les cautionnements en vigueur.

<sup>3</sup> En 2023, le capital requis utilisé pour calculer le ratio du financement hypothécaire a été mis à jour pour tenir compte de la cible minimale en matière de liquidités.

<sup>4</sup> Les chiffres ont été réévalués pour refléter l'adoption de l'IFRS 17, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

<sup>5</sup> Le volume total des prêts assurés a été actualisé par rapport aux rapports précédemment publiés, ce qui entraîne une diminution allant de 4 % à 8 % au quatrième trimestre de 2021 et au deuxième trimestre de 2023.

# États financiers consolidés trimestriels non audités

## Tables des matières

Responsabilité de la direction relativement à la présentation de l'information financière . . .	22
Bilan consolidé. . . . .	23
État consolidé des résultats et du résultat global. . . . .	24
État consolidé des capitaux propres du canada. . . . .	25
État consolidé des flux de trésorerie. . . . .	26
Notes complémentaires aux états financiers consolidés trimestriels non audités . . . . .	27
1. Informations sur la Société. . . . .	27
2. Mode de préparation et principales méthodes comptables . . . . .	27
3. Changements comptables en vigueur et à venir . . . . .	27
4. Jugement critique dans l'application de méthodes comptables et la préparation d'estimations. . . . .	29
5. Informations sectorielles . . . . .	32
6. Financement public et charges des programmes de logement . . . . .	36
7. Assurance prêt hypothécaire. . . . .	37
8. Financement hypothécaire . . . . .	43
9. Gestion du capital. . . . .	44
10. Évaluations à la juste valeur . . . . .	46
11. Placements en valeurs mobilières . . . . .	50
12. Prêts. . . . .	51
13. Emprunts. . . . .	53
14. Produits et charges liés aux instruments financiers. . . . .	54
15. Risque de marché . . . . .	55
16. Risque de crédit . . . . .	56
17. Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. . . . .	56
18. Impôt sur le résultat. . . . .	57
19. Transactions entre parties liées . . . . .	58
20. Engagements et passifs éventuels . . . . .	58

# Responsabilité de la direction relativement à la présentation de l'information financière

Période close le 30 septembre 2023

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés trimestriels non audités conformément à la norme comptable internationale Information financière intermédiaire (IAS 34), ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers consolidés trimestriels non audités exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans le rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers consolidés trimestriels non audités.

À notre connaissance, ces états financiers consolidés trimestriels non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de notre situation financière, de nos résultats d'exploitation et de nos flux de trésorerie, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers consolidés trimestriels non audités.



**Romy Bowers**

Présidente et première dirigeante



**Michel Tremblay, CPA, CA**

Chef des finances et premier vice-président,  
Services d'entreprise

22 novembre 2023

# Bilan consolidé

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Notes	Au 30 septembre 2023	Au 31 décembre 2022 (retraité)	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022 (retraité)
<b>Actif</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	2 495	2 649	1 525
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente		620	650	-
Intérêts courus à recevoir		1 456	878	720
Placements en valeurs mobilières :				
À la juste valeur par le biais du résultat net	10	73	133	289
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	10, 11	18 538	18 043	19 982
Au coût amorti	10, 11	3 429	3 578	2 817
Instruments dérivés		4	-	31
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	6	144	-	363
Prêts :	12			
À la juste valeur par le biais du résultat net		497	469	500
Au coût amorti		266 297	269 207	272 781
Débiteurs et autres actifs		557	941	535
Immeubles de placement		385	402	314
Actif au titre des régimes à prestations déterminées		326	218	-
		294 821	297 168	299 857
<b>Passif</b>				
Créditeurs et autres passifs		665	707	606
Intérêts courus à payer		1 383	818	612
Instruments dérivés		66	87	50
Passif des contrats d'assurance	7	6 748	6 405	6 132
Montants à payer au gouvernement du Canada	6	-	6	-
Emprunts :	13			
À la juste valeur par le biais du résultat net		290	374	475
Au coût amorti		270 638	273 770	275 869
Passif au titre des régimes à prestations déterminées		157	166	250
Primes et droits non acquis	7, 8	2 663	2 604	2 321
Passif d'impôt différé		177	270	268
		282 787	285 207	286 583
Engagements et passifs éventuels	20			
<b>Capitaux propres du Canada</b>	9			
Capital d'apport		25	25	25
Cumul des autres éléments du résultat global		(811)	(725)	130
Fonds de réserve		48	17	29
Résultats non distribués		12 772	12 644	13 090
		12 034	11 961	13 274
		294 821	297 168	299 857

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés trimestriels.

# État consolidé des résultats et du résultat global

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Trois mois clos le 30 septembre		Neuf mois clos le 30 septembre	
		2023	2022 (retraité)	2023	2022 (retraité)
Produits d'intérêts		1 820	1 427	5 221	3 778
Charges d'intérêts		(1 788)	(1 420)	(5 137)	(3 772)
<b>Produits d'intérêts nets</b>		<b>32</b>	<b>7</b>	<b>84</b>	<b>6</b>
Produits des activités d'assurance	7	260	210	738	644
Produits (charges) liés à l'administration de l'assurance		(23)	68	(66)	124
<b>Résultat lié à l'administration de l'assurance</b>		<b>237</b>	<b>278</b>	<b>672</b>	<b>768</b>
Produits de placements		145	100	391	276
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers	14	(13)	30	(110)	62
Charges de financement de l'assurance pour les contrats souscrits	7	(47)	(29)	(127)	(82)
<b>Résultat financier net</b>		<b>85</b>	<b>101</b>	<b>154</b>	<b>256</b>
Financement public	6	1 345	454	4 044	2 598
Programmes de logement	6	(1 275)	(377)	(3 776)	(2 386)
Primes et droits acquis	7, 8	218	195	640	580
Charges opérationnelles		(145)	(135)	(469)	(401)
Autres produits (pertes)		(18)	-	(26)	1
Produits des services d'autoassurance		-	1	7	5
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>479</b>	<b>524</b>	<b>1 330</b>	<b>1 427</b>
Impôt sur le résultat	18	(121)	(133)	(338)	(356)
<b>Résultat net</b>		<b>358</b>	<b>391</b>	<b>992</b>	<b>1 071</b>
<b>Autres éléments du résultat global, après impôt</b>					
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net (perte)					
Pertes nettes latentes sur les titres de créance désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		(216)	(151)	(176)	(1 111)
Reclassement des pertes (gains) sur les titres de créance désignés à la JVAERG sur cession pendant l'exercice		9	(5)	64	(6)
Revenu de financement de l'assurance pour les contrats souscrits	7, 18	56	19	26	182
		(151)	(137)	(86)	(935)
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net</b>					
Gains (pertes) sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées	17, 18	72	(11)	102	351
<b>Total des autres éléments du résultat global, après impôt</b>		<b>(79)</b>	<b>(148)</b>	<b>16</b>	<b>(584)</b>
<b>Résultat global</b>		<b>279</b>	<b>243</b>	<b>1 008</b>	<b>487</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés trimestriels.



# État consolidé des capitaux propres du Canada

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Trois mois clos le 30 septembre		Neuf mois clos le 30 septembre	
		2023	2022 (retraité)	2023	2022 (retraité)
<b>Capital d'apport</b>		25	25	25	25
<b>Cumul des autres éléments du résultat global</b>					
Solde de la réserve pour la juste valeur au début de la période		(805)	(830)	(900)	131
Autres pertes du résultat global – juste valeur		(207)	(156)	(112)	(1 117)
Solde de la réserve pour la juste valeur à la clôture de la période		(1 012)	(986)	(1 012)	(986)
Réserve pour le financement de l'assurance à l'ouverture		145	162	175	-
Incidence de l'adoption de l'IFRS 17	3	-	-	-	(1)
Réserve pour le financement de l'assurance à l'ouverture retraitée		145	162	175	(1)
Autres éléments du résultat global – réserve pour le financement de l'assurance		56	19	26	182
Solde de la réserve pour le financement de l'assurance à la clôture de la période		201	181	201	181
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>		<b>(811)</b>	<b>(805)</b>	<b>(811)</b>	<b>(805)</b>
<b>Fonds de réserve</b>					
Solde au début de la période		47	19	17	29
Résultat net (perte)		1	(5)	31	(15)
<b>Solde à la clôture de la période</b>		<b>48</b>	<b>14</b>	<b>48</b>	<b>14</b>
<b>Résultats non distribués</b>					
Résultats non distribués à l'ouverture		12 488	12 752	12 825	13 025
Incidence de l'adoption de l'IFRS 17	3	-	-	(181)	65
Résultats non distribués à l'ouverture retraités		12 488	12 752	12 644	13 090
Résultat net		357	396	961	1 086
Autres éléments du résultat global (perte)		72	(11)	102	351
Dividendes	9	(145)	(395)	(935)	(1 785)
<b>Total des résultats non distribués</b>		<b>12 772</b>	<b>12 742</b>	<b>12 772</b>	<b>12 742</b>
<b>Capitaux propres du Canada</b>	9	<b>12 034</b>	<b>11 976</b>	<b>12 034</b>	<b>11 976</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés trimestriels.

# État consolidé des flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Trois mois clos le 30 septembre		Neuf mois clos le 30 septembre	
		2023	2022 (retraité)	2023	2022 (retraité)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>					
Résultat net		358	391	992	1 071
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles					
Amortissement des primes et escomptes sur les instruments financiers		(1)	13	8	66
Pertes (gains) nettes sur les instruments financiers		(112)	(159)	76	(268)
Impôt sur le résultat différé	18	(49)	(32)	(83)	(65)
Amortissement, dépréciation et pertes de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles		11	6	28	18
Pertes (gains) nettes latentes sur les immeubles de placement		17	-	17	-
Variation des actifs et passifs opérationnels					
Instruments dérivés		109	116	(25)	177
Intérêts courus à recevoir		(587)	(612)	(578)	(593)
Montants à recevoir du gouvernement du Canada		180	68	(162)	(58)
Débiteurs et autres actifs		(5)	83	358	136
Créditeurs et autres passifs		(80)	(109)	(29)	(43)
Intérêts courus à payer		597	641	565	634
Passif des contrats d'assurance		209	103	400	407
Régimes à prestations déterminées		3	12	3	16
Primes et droits non acquis		39	57	59	149
Autre		-	5	(6)	2
Prêts	12				
Remboursements		19 973	5 288	35 824	28 857
Décaissements		(10 928)	(10 445)	(32 868)	(32 000)
Emprunts	13				
Remboursements		(25 596)	(6 366)	(44 342)	(35 054)
Émissions		16 690	12 318	41 129	39 954
		828	1 378	1 366	3 406
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>					
Placements en valeurs mobilières					
Ventes et échéances		1 969	1 581	6 519	7 902
Achats		(2 560)	(1 599)	(7 069)	(7 870)
Règlement de contrats de change à terme					
Remboursements		92	96	224	254
Décaissements		(83)	(252)	(264)	(444)
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente		(221)	(630)	30	(630)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(6)	(4)	(25)	(51)
		(809)	(808)	(585)	(839)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>					
Dividendes payés		(145)	(395)	(935)	(1 785)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(126)	175	(154)	782
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>					
Début de la période		2 621	2 132	2 649	1 525
Clôture de la période		2 495	2 307	2 495	2 307
<b>Représentés par</b>					
Trésorerie		113	168	113	168
Équivalents de trésorerie		2 382	2 139	2 382	2 139
		2 495	2 307	2 495	2 307
<b>Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>					
Intérêts encaissés pendant la période		1 405	1 079	5 305	3 948
Intérêts payés pendant la période		1 318	970	4 992	3 625
Dividendes encaissés pendant la période		1	-	2	3
Impôt sur le résultat payé pendant la période		-	80	58	293

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés trimestriels.

# Notes complémentaires aux états financiers consolidés trimestriels non audités

## 1. Informations sur la Société

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL ou nous) est une société d'État canadienne créée en 1946, par suite de l'adoption de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement* (Loi sur la SCHL), afin de respecter les dispositions de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). Elle est également assujettie à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), en raison de sa désignation à la partie I de l'annexe III. La SCHL est une société d'État mandataire qui appartient exclusivement au gouvernement du Canada (gouvernement). Le Bureau national de la Société est situé au 700, chemin Montréal, Ottawa (Ontario), K1A 0P7, Canada.

Les présents états financiers consolidés trimestriels non audités au 30 septembre 2023 et pour les neuf mois clos à cette date ont été approuvés par notre Comité de vérification, qui a autorisé leur publication le 22 novembre 2023.

## 2. Mode de préparation et principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés trimestriels non audités ont été préparés conformément à la norme comptable internationale *Information financière intermédiaire* (IAS 34); ils n'incluent pas toute l'information devant être fournie dans les états financiers consolidés annuels complets. Nous suivons les mêmes méthodes comptables, qui sont appliquées de la même manière, que celles indiquées à la note 2 et à la note 3 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, et les états financiers consolidés trimestriels non audités doivent être lus en parallèle avec ces derniers.

### Caractère saisonnier

Nous avons conclu que nos activités ne sont pas extrêmement saisonnières, conformément à l'IAS 34. Cependant, nos activités d'assurance de prêts hypothécaires et de financement hypothécaire sont exposées à des variations saisonnières. Les primes perçues pour certains produits d'assurance prêt hypothécaire fluctuent trimestriellement au gré du caractère saisonnier du marché de l'habitation. Ces variations dépendent du nombre de prêts hypothécaires initiés et de contrats d'assurance prêt hypothécaire souscrits, qui atteint habituellement un sommet au printemps et à l'été en raison des ventes de logements. Les règlements d'assurance varient d'un trimestre à l'autre en fonction surtout de la conjoncture économique de même que des caractéristiques du portefeuille des contrats d'assurance en vigueur, comme la taille et l'âge. Dans le cadre de nos activités de financement hypothécaire, les droits de cautionnement perçus sur les TH LNH sont généralement plus élevés au cours du dernier trimestre de l'année, car un plus grand nombre d'émetteurs garantissent des blocs supérieurs au seuil de catégorie 1 pour lesquels les droits sont plus élevés, dans le cadre de la gestion de leurs liquidités et de leurs exigences de capital.

## 3. Changements comptables en vigueur et à venir

### Modifications comptables en vigueur

Nous avons adopté l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui remplace l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, le 1<sup>er</sup> janvier 2023. La norme IFRS 17 décrit les exigences relatives à la comptabilisation et à la mesure du passif de nos contrats d'assurance. Nous appliquons les méthodes comptables présentées à la note 3 de nos états financiers consolidés du 31 décembre 2022.

Le tableau qui suit résume l'incidence de l'adoption de l'IFRS 17 sur notre bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Poste des états financiers (en millions de dollars)	IFRS 4 31 décembre 2021	Ajustements	IFRS 17 1 <sup>er</sup> janvier 2022
Débiteurs et autres actifs	1 035	(500)	535
Créditeurs et autres passifs	650	(44)	606
Provision pour règlements	310	(310)	-
Passif des contrats d'assurance	-	6 132	6 132
Primes non acquises	8 684	(6 363)	2 321
Passif d'impôt différé	247	21	268
Capitaux propres du Canada	13 210	64	13 274

Le tableau qui suit résume la nature des ajustements apportés au bilan d'ouverture selon l'IFRS 17 au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Ajustement	Description
<b>Mesure du passif des contrats d'assurance selon l'IFRS 17</b>	Nous avons comptabilisé et évalué chaque groupe de contrats d'assurance comme si la norme s'était toujours appliquée et, lorsque cela n'était pas possible, nous avons appliqué la méthode de la juste valeur. Cette approche s'est traduite par une augmentation du passif des contrats d'assurance de 6 132 millions de dollars et une diminution correspondante des résultats non distribués de 4 615 millions de dollars (après déduction des impôts reportés de 1 539 millions de dollars).
<b>Décomptabilisation des soldes existants qui n'auraient pas existé en vertu de l'IFRS 17</b>	<p>Les soldes suivants ont été décomptabilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les coûts d'acquisition différés, les droits du gouvernement du Canada différés, les recouvrements estimatifs sur jugement auprès des emprunteurs et les primes à recevoir. Tous ces éléments étaient déjà comptabilisés dans les débiteurs et autres actifs de 500 millions de dollars.</li> <li>• Les droits du gouvernement du Canada à payer déjà comptabilisés dans les créditeurs et autres passifs de 61 millions de dollars.</li> <li>• Les primes et droits non acquis liés à nos activités d'assurance prêt hypothécaire de 6 363 millions de dollars.</li> <li>• Les provisions pour règlements de 310 millions de dollars.</li> </ul> <p>Le résultat net de ce qui précède s'est traduit par une augmentation des résultats non distribués de 4 679 millions de dollars (après déduction des impôts reportés de 1 560 millions de dollars). Il en résulte aussi une augmentation des créditeurs et autres passifs de 17 millions de dollars en lien avec les primes non acquises au titre des prêts hypothécaires pour logements sociaux et des prêts hypothécaires indexés.</p>

## Modifications comptables à venir

L'International Accounting Standards Board (IASB) n'a publié aucune nouvelle norme ayant une incidence sur nous à l'avenir.

## 4. Jugement critique dans l'application de méthodes comptables et la préparation d'estimations

Lors de la préparation des états financiers selon les IFRS, nous devons exercer notre jugement à diverses reprises, en plus de préparer des estimations et de poser des hypothèses, ce qui peut influencer considérablement sur les montants comptabilisés dans les états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Si c'est le cas, l'incidence sera comptabilisée pendant les périodes ultérieures. Nous avons présenté les principales hypothèses en ce qui concerne l'avenir et les autres importantes sources d'incertitude relative aux estimations à la date de clôture qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et passifs au cours de l'exercice suivant à la note 4 de nos états financiers consolidés du 31 décembre 2022. Les changements importants apportés aux principales estimations sont reflétés ci-dessous.

### Utilisation d'estimations et d'hypothèses

#### *Passif des contrats d'assurance*

Le passif des contrats d'assurance est déterminé à l'aide de modèles déterministes des flux de trésorerie qui tiennent compte d'un éventail de conditions économiques possibles. Les hypothèses suivantes sont utilisées pour calculer les flux de trésorerie dans les limites du passif de nos contrats d'assurance :

#### Fréquence des demandes de règlement

##### Taux de prêts en souffrance et de demandes de règlement

Le taux de prêts en souffrance est un déterminant clé quant aux demandes de règlement futures. Il s'agit des prêts qui sont en souffrance depuis plus de 90 jours au titre de nos produits d'assurance pour propriétaires-occupants et d'assurance de portefeuille et depuis plus de 30 jours au titre des produits d'assurance pour immeubles collectifs. Une demande de règlement est présentée lorsqu'un emprunteur est en défaut et que le prêteur a procédé à la saisie. Les hypothèses relatives aux prêts en souffrance et aux demandes de règlement sont fondées sur notre propre expérience et sur nos attentes.

Une augmentation (diminution) des taux de prêts en souffrance ou de demandes de règlement attendus augmentera (réduira) le coût attendu des demandes de règlement, ce qui diminuera (augmentera) les bénéfices futurs.

##### Taux de résiliation

Une résiliation survient lorsqu'un contrat d'assurance n'est plus en vigueur et qu'il n'y a pas de demande de règlement. Les hypothèses relatives au taux de résiliation sont fondées sur l'expérience antérieure et sont ajustées au besoin pour refléter les attentes révisées.

Une augmentation (diminution) des taux de résiliation attendus réduira (augmentera) la fréquence attendue des demandes de règlement, ce qui augmentera (diminuera) les bénéfices futurs.

##### Taux de remboursement des prêts en souffrance

Un prêt n'est plus en souffrance lorsque l'emprunteur rembourse tous les montants en souffrance. Les hypothèses relatives au taux de remboursement des prêts en souffrance sont fondées sur l'expérience antérieure et sont ajustées au besoin pour refléter les attentes révisées.

Une augmentation (diminution) des taux de remboursement attendus réduira (augmentera) la fréquence attendue des demandes de règlement, ce qui augmentera (diminuera) les bénéfices futurs.

### Importance des règlements

#### Perte en cas de défaut

La perte en cas de défaut représente les sorties nettes de fonds estimatives en cas de défaut, elle est fondée sur l'expérience antérieure et ajustée au besoin pour refléter les attentes révisées.

Une augmentation (diminution) de la perte en cas de défaut augmentera (réduira) le flux de trésorerie d'exécution, ce qui diminuera (augmentera) les bénéfices futurs attendus.

### Conjoncture économique (taux de chômage, taux hypothécaires et indice de ventes répétées)

La conjoncture économique est fondée sur des hypothèses non financières utilisées pour prévoir les niveaux futurs des demandes de règlement. Les variations de ces hypothèses, qui ont une incidence sur la fréquence et l'importance des demandes de règlement et pourraient accroître ou réduire les flux de trésorerie d'exécution, ce qui aura une incidence sur les bénéfices futurs. Une hausse du taux de chômage et des taux hypothécaires ainsi qu'une baisse de l'indice de ventes répétées feront augmenter les demandes de règlement.

La méthode de détermination du passif au titre de la couverture restante et les règlements engagés comporte nécessairement un risque que les résultats réels s'écartent des estimations, parfois considérablement.

Le passif au titre des règlements engagés reflète les demandes au titre de sinistres survenus mais non déclarés (DSND), les demandes de règlement en cours de traitement (DRCT), les demandes au titre de sinistres survenus mais insuffisamment déclarés (DSID), et les demandes réduites par recouvrements sur jugement auprès des emprunteurs. L'estimation des DSND est fondée sur les prêts qui sont déclarés en souffrance et sur une estimation des prêts qui ne sont pas encore déclarés en souffrance (DSND uniquement) à la date d'évaluation et sur la probabilité qu'une demande de règlement soit présentée par la suite à l'égard de ces prêts sans que ces derniers redeviennent productifs. Les DRCT sont estimées en multipliant les montants des prêts assurés par l'importance des règlements. L'estimation au titre des DSID est établie à l'aide du calendrier des paiements supplémentaires à verser dans le cadre d'une demande encore ouverte. L'estimation des recouvrements sur jugement auprès des emprunteurs est déterminée en fonction des renseignements historiques sur les recouvrements sur jugement auprès des emprunteurs reçus relativement aux demandes de règlement payées. Le passif au titre des règlements engagés est actualisé à la date du bilan conformément à notre politique sur les taux d'actualisation.

Les flux de trésorerie d'exécution inclus dans le passif au titre de la couverture restante sont liés aux règlements futurs et font l'objet d'un degré d'incertitude plus élevé que celui du passif au titre des règlements engagés.

Le tableau qui suit présente le pourcentage moyen pondéré utilisé pour chaque hypothèse susmentionnée :

	30 septembre 2023	31 décembre 2022
Fréquence des demandes de règlement <sup>1</sup>	0,7 %	0,7 %
Importance des règlements <sup>2</sup>	44,4 %	42,2 %
Taux de chômage <sup>3</sup>	6,3 %	5,8 %
Taux hypothécaires <sup>3</sup>	6,3 % pour une durée de 5 ans	5,8 % pour une durée de 5 ans
Indice de ventes répétées/indice des prix des habitations <sup>3,4</sup>	525	497

<sup>1</sup> Comprend la moyenne pondérée des prêts en souffrance, des demandes de règlement, des taux de résiliation et des taux de remboursement des prêts en souffrance. Reflète la probabilité qu'un prêt passe de l'état en règle à celui de la demande de règlement au cours de sa durée.

<sup>2</sup> Reflète les règlements nets, y compris les charges en pourcentage du montant du prêt assuré, lorsqu'un prêt est en défaut.

<sup>3</sup> Correspond aux taux projetés moyens sur 10 ans à l'échelle nationale.

<sup>4</sup> L'indice de ventes répétées a été utilisé pour mesurer les prix des habitations sous-jacentes à partir du deuxième trimestre de 2023 à la place de l'indice des prix des habitations, car il correspond mieux aux données démographiques liées aux prêts sous-jacents visés par le contrat.

### Ajustement en fonction du risque

L'ajustement en fonction du risque pour les risques non financiers représente la compensation dont nous avons besoin pour assumer l'incertitude liée au montant et au calendrier des flux de trésorerie des groupes de contrats d'assurance, et couvre le risque d'assurance, le risque de déchéance et le risque de charges. L'ajustement en fonction du risque reflète le montant que nous paierions pour éliminer l'incertitude que les flux de trésorerie futurs dépasseront notre meilleure estimation du passif de nos contrats d'assurance. Nous avons estimé notre ajustement en fonction du risque pour les risques non financiers à l'aide de l'approche par les coûts du capital pour le passif au titre de la couverture restante et de l'approche quantile pour le passif au titre des règlements engagés. Selon l'approche par les coûts du capital, nous devons estimer les flux de trésorerie d'exécution et le capital requis à chaque date future selon les exigences réglementaires en matière de capital. Le taux du coût du capital est appliqué aux exigences de capital supplémentaire

sur les périodes de déclaration ultérieures. Le coût du capital représente le rendement requis pour compenser l'exposition au risque non financier et est fixé à 6 % par année. Selon l'approche quantile, nous devons estimer une répartition des flux de trésorerie d'exécution et choisir un niveau de confiance adapté à notre appétit pour le risque.

L'ajustement en fonction du risque pour nos contrats d'assurance correspond à un niveau de confiance de 85 %.

### Taux d'actualisation

Les flux de trésorerie d'exécution sont calculés en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à l'aide d'une approche ascendante, la courbe d'actualisation utilisant une courbe sans risque et une prime pour illiquidité. La courbe des prêts sans risque est établie par renvoi à la courbe des taux des émissions du gouvernement du Canada. La prime pour illiquidité est déterminée par renvoi aux taux du marché observables pour les obligations de bonne qualité de catégorie A et BBB, majorés d'un facteur de prime pour illiquidité constant de 0,5 %.

Les taux d'actualisation moyens pondérés appliqués pour actualiser les flux de trésorerie futurs au 30 septembre 2023 et au 31 décembre 2022 sont indiqués ci-dessous :

	Durée du portefeuille											
	1 à 5 ans		5 à 10 ans		10 à 15 ans		15 à 20 ans		20 à 25 ans		Plus de 25 ans	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Taux d'actualisation	6,0 %	5,3 %	5,9 %	5,1 %	5,8 %	5,3 %	5,8 %	5,4 %	5,8 %	5,4 %	5,6 %	5,0 %

### Tranches de couverture

La marge sur services contractuels (MSC) est une composante du passif de nos contrats d'assurance qui représente le bénéfice non gagné à comptabiliser à mesure que la couverture d'assurance est fournie.

Un montant de la MSC par groupe de contrats d'assurance est comptabilisé chaque trimestre comme produit des activités d'assurance afin de refléter les services fournis au cours de la période.

Le montant de la MSC comptabilisé est déterminé en :

- identifiant les tranches de couverture applicables aux groupes de contrats d'assurance;
- affectant la MSC à la fin de la période de façon égale à chaque tranche de couverture offerte dans la période en cours et qui devrait être offerte dans les périodes futures;
- comptabilisant dans le produit des activités d'assurance le montant affecté aux tranches de couverture fournie au cours de la période.

Le nombre de tranches de couverture dans un groupe correspond à la couverture totale devant a priori être fournie par les contrats d'assurance du groupe, qui est déterminée en fonction de la quantité d'avantages offerts et de la durée attendue de la couverture. La quantité d'avantages que nous prévoyons d'offrir au titulaire du contrat à la fin de chaque période correspond au solde hypothécaire non remboursé. Elle comprend aussi les intérêts courus et les coûts de règlement habituel moins le prix de vente estimatif de la propriété assurée garantissant le prêt hypothécaire. Ce calcul est effectué en fonction de la perte en cas de défaut moyenne historique (importance du règlement) si un prêt est en souffrance. Les tranches de couverture totales de chacun de nos groupes de contrats d'assurance sont réévaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière afin de tenir compte de l'évolution de nos estimations de la perte en cas de défaut attendue. Les tranches de couverture sont ensuite affectées selon la durée moyenne pondérée en fonction des probabilités de chaque tranche de couverture offerte dans la période en cours et qui devrait être offerte dans les périodes futures.

### Niveau de regroupement – critères

Une fois que les contrats d'assurance sont regroupés dans les portefeuilles en fonction des produits d'assurance prêt hypothécaire, nous utilisons la rentabilité attendue pour répartir les contrats d'assurance en trois catégories : les contrats déficitaires, les contrats dont la probabilité de devenir déficitaires par la suite n'est pas substantielle et les autres contrats du portefeuille.

Pour évaluer la rentabilité prévue, nous utilisons les caractéristiques suivantes :

- le niveau des prix (rapport prêt-valeur);
- les caractéristiques des contrats d'assurance les plus importantes qui ont une incidence sur l'exécution de ces contrats;
  - le type de produit;
  - la tranche de pointage de crédit;
  - la région ou la province;
  - les types de logements et de propriétés.

### **Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance hypothécaire (TSAH)**

Les contrats d'assurance en vigueur (CAV) sont essentiels pour déterminer notre ratio selon le TSAH et font l'objet d'une estimation. En raison de la disponibilité des données, le volume de contrats d'assurance en vigueur utilisés dans le cadre du TSAH est la valeur la plus élevée entre : 1) une projection reflétant une estimation des nouvelles activités, des résiliations et des demandes de règlement de notre trimestre le plus récent; et 2) le montant réel de nos contrats d'assurance en vigueur déclaré par les prêteurs à la fin du trimestre précédent. Les changements des exigences de souscription, du contexte réglementaire et des tendances du marché peuvent accroître la volatilité de notre estimation.

Les prêteurs ont signalé des prolongations temporaires des amortissements des prêts hypothécaires à taux variable (PHTV) non assortis de paiements qui s'ajustent automatiquement aux taux d'intérêt. Dans le calcul du TSAH par le BSIF, on précise qu'il faut utiliser une période d'amortissement maximale de 40 ans pour déterminer le capital requis. Pour la plupart des PHTV, nous utilisons la période d'amortissement maximale de 40 ans pour calculer le capital requis. Selon notre CAV du quatrième trimestre de 2022, nous avons estimé que notre TSAH serait de 8 à 13 % plus élevé sans l'augmentation du capital requis pour les PHTV assortis d'une prolongation temporaire de la période d'amortissement. En 2023, de nombreux PHTV sont passés à des taux fixes ou révisables. L'amortissement de ces prêts se fait selon des calendriers ordinaires. Ainsi, dans notre calcul du capital requis, nous n'utilisons pas la période d'amortissement maximale de 40 ans. Par conséquent, le capital requis pour les PHTV a diminué de 3 % dans l'ensemble en 2023. Nous continuons de surveiller les effets de la hausse des taux sur l'ensemble de nos CAV et sur les PHTV.

## **5. Informations sectorielles**

Les états financiers consolidés trimestriels non audités reflètent les comptes des secteurs de l'aide au logement, de l'assurance prêt hypothécaire et du financement hypothécaire, qui sont tous axés sur différents produits et programmes appuyant nos objectifs. Nous incluons les comptes de la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), une entité juridique distincte, qui sont comptabilisés dans les activités de financement hypothécaire. Nous déterminons les résultats financiers de chaque secteur à l'aide des méthodes comptables décrites aux notes 2 et 3 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Pour tous les secteurs, les actifs sont situés au Canada, où les produits sont constatés.

Nous générons des produits pour le secteur à présenter comme suit :

- les produits des activités d'aide au logement incluent le financement public, les produits d'intérêts sur les prêts et les placements;
- les produits des activités d'assurance prêt hypothécaire incluent les produits des activités d'assurance, les primes d'assurance, les droits de demande et les produits de placements;
- les produits des activités de financement hypothécaire incluent les droits de cautionnement et de demande, les produits de placements et les produits d'intérêts sur les prêts.



## Trois mois clos le 30 septembre

(en millions)	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de financement hypothécaire		Éliminations		Total	
	2023	2022	2023	2022 (retraité)	2023	2022	2023	2022	2023	2022 (retraité)
Produits d'intérêts	152	101	-	-	1 670	1 328	(2)	(2)	1 820	1 427
Charges d'intérêts	(125)	(101)	-	-	(1 669)	(1 327)	6	8	(1 788)	(1 420)
<b>Produits d'intérêts nets</b>	<b>27</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>32</b>	<b>7</b>
Produits des activités d'assurance	-	-	260	210	-	-	-	-	260	210
Produits (charges) liés à l'administration de l'assurance	-	-	(23)	68	-	-	-	-	(23)	68
<b>Résultat lié à l'administration de l'assurance</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>237</b>	<b>278</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>237</b>	<b>278</b>
Produits (pertes) de placements	-	-	122	91	25	13	(2)	(4)	145	100
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers	(5)	35	(10)	(8)	(1)	-	3	3	(13)	30
Charges de financement de l'assurance pour les contrats souscrits	-	-	(47)	(29)	-	-	-	-	(47)	(29)
<b>Résultat financier net</b>	<b>(5)</b>	<b>35</b>	<b>65</b>	<b>54</b>	<b>24</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>(1)</b>	<b>85</b>	<b>101</b>
Financement public	1 345	454	-	-	-	-	-	-	1 345	454
Programmes de logement	(1 275)	(377)	-	-	-	-	-	-	(1 275)	(377)
Primes et droits acquis	-	-	9	6	209	189	-	-	218	195
Charges opérationnelles	(90)	(79)	(40)	(41)	(15)	(15)	-	-	(145)	(135)
Autres produits (pertes)	(16)	(1)	(3)	-	1	1	-	-	(18)	-
Produits des services d'autoassurance	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
<b>Résultat (perte) avant impôt</b>	<b>(14)</b>	<b>32</b>	<b>268</b>	<b>298</b>	<b>220</b>	<b>189</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>479</b>	<b>524</b>
Recouvrements (charges) d'impôt exigible	2	(9)	(66)	(76)	(55)	(47)	(2)	(1)	(121)	(133)
<b>Résultat net (pertes)</b>	<b>(12)</b>	<b>23</b>	<b>202</b>	<b>222</b>	<b>165</b>	<b>142</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>358</b>	<b>391</b>
Total des produits et du financement public <sup>2</sup>	1 351	488	308	338	235	204	5	5	1 899	1 035
Moins les produits (pertes) intersectoriels <sup>1</sup>	2	2	(1)	1	(6)	(8)	5	5	-	-
Total des produits externes et du financement public	1 349	486	309	337	241	212	-	-	1 899	1 035

<sup>1</sup> Les produits (pertes) intersectoriels font référence à ce qui suit :

- L'Aide au logement comptabilise les produits d'intérêts provenant des placements en OHC.
- L'Assurance prêt hypothécaire comptabilise les produits de placements tirés de placements dans des OHC.
- Pour le secteur Financement hypothécaire, la FCH comptabilise les charges d'intérêts sur les OHC détenues dans le cadre des activités d'aide au logement et d'assurance prêt hypothécaire.

<sup>2</sup> Tient compte des produits (pertes) d'intérêts nets, des résultats liés à l'administration de l'assurance, des résultats financiers nets, du financement public, des primes et droits acquis et des autres produits.

## Neuf mois clos le 30 septembre

<i>(in millions)</i>	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de financement hypothécaire		Éliminations		Total	
	2023	2022	2023	2022 (retraité)	2023	2022	2023	2022	2023	2022 (retraité)
Produits d'intérêts	414	252	-	-	4 813	3 530	(6)	(4)	5 221	3 778
Charges d'intérêts	(351)	(273)	-	-	(4 805)	(3 522)	19	23	(5 137)	(3 772)
<b>Produits (pertes) d'intérêts nets</b>	<b>63</b>	<b>(21)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>13</b>	<b>19</b>	<b>84</b>	<b>6</b>
Produits des activités d'assurance	-	-	738	644	-	-	-	-	738	644
Produits (charges) liés à l'administration de l'assurance	-	-	(66)	124	-	-	-	-	(66)	124
<b>Résultat lié à l'administration de l'assurance</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>672</b>	<b>768</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>672</b>	<b>768</b>
Produits (pertes) de placements	-	-	333	248	65	34	(7)	(6)	391	276
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers	(31)	117	(75)	(49)	(8)	(10)	4	4	(110)	62
Charges de financement de l'assurance pour les contrats souscrits	-	-	(127)	(82)	-	-	-	-	(127)	(82)
<b>Résultat financier net</b>	<b>(31)</b>	<b>117</b>	<b>131</b>	<b>117</b>	<b>57</b>	<b>24</b>	<b>(3)</b>	<b>(2)</b>	<b>154</b>	<b>256</b>
Financement public	4 044	2 598	-	-	-	-	-	-	4 044	2 598
Programmes de logement	(3 776)	(2 386)	-	-	-	-	-	-	(3 776)	(2 386)
Primes et droits acquis	-	-	24	17	616	563	-	-	640	580
Charges opérationnelles	(298)	(221)	(122)	(128)	(49)	(52)	-	-	(469)	(401)
Autres produits (pertes)	(13)	-	(17)	(5)	4	6	-	-	(26)	1
Produits des services d'autoassurance	-	-	7	5	-	-	-	-	7	5
<b>Résultat (perte) avant impôt</b>	<b>(11)</b>	<b>87</b>	<b>695</b>	<b>774</b>	<b>636</b>	<b>549</b>	<b>10</b>	<b>17</b>	<b>1 330</b>	<b>1 427</b>
Impôt sur le revenu	(1)	(23)	(175)	(192)	(159)	(137)	(3)	(4)	(338)	(356)
<b>Résultat net (perte)</b>	<b>(12)</b>	<b>64</b>	<b>520</b>	<b>582</b>	<b>477</b>	<b>412</b>	<b>7</b>	<b>13</b>	<b>992</b>	<b>1 071</b>
Total des produits et du financement public <sup>2</sup>	4 063	2 694	810	897	685	601	10	17	5 568	4 209
Moins les produits (pertes) intersectoriels <sup>1</sup>	6	1	3	5	(19)	(23)	10	17	-	-
Total des produits externes et du financement public	4 057	2 693	807	892	704	624	-	-	5 568	4 209

<sup>1</sup> Les produits (pertes) intersectoriels font référence à ce qui suit :

- L'Aide au logement comptabilise les produits d'intérêts provenant des placements en OHC.
- L'Assurance prêt hypothécaire comptabilise les produits de placements tirés de placements dans des OHC.
- Pour le secteur Financement hypothécaire, la FCH comptabilise les charges d'intérêts sur les OHC détenues dans le cadre des activités d'aide au logement et d'assurance prêt hypothécaire.

<sup>2</sup> Tient compte des produits (pertes) d'intérêts nets, des résultats liés à l'administration de l'assurance, des résultats financiers nets, du financement public, des primes et droits acquis et des autres produits.

## Au 30 septembre 2023 et au 31 décembre 2022

(en millions)	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de financement hypothécaire		Éliminations <sup>1</sup>		Total	
	2023	2022	2023	2022 (retraité)	2023	2022	2023	2022	2023	2022 (retraité)
<b>Actif</b>										
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 968	2 070	524	576	3	3	-	-	2 495	2 649
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente	620	650	-	-	-	-	-	-	620	650
Intérêts courus à recevoir	74	88	111	88	1 276	704	(5)	(2)	1 456	878
Placements en valeurs mobilières :										
À la JVRN	-	33	73	100	-	-	-	-	73	133
À la JVAERG	-	-	15 509	15 074	3 513	3 442	(484)	(473)	18 538	18 043
Au coût amorti	3 721	4 095	-	-	-	-	(292)	(517)	3 429	3 578
Instruments dérivés	-	-	4	-	-	-	-	-	4	-
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	144	-	-	-	-	-	-	-	144	-
Prêts :										
À la JVRN	480	455	17	14	-	-	-	-	497	469
Au coût amorti	11 664	9 807	42	48	254 591	259 352	-	-	266 297	269 207
Débiteurs et autres actifs	(356)	(49)	792	746	121	244	-	-	557	941
Immeubles de placement	385	402	-	-	-	-	-	-	385	402
Actif des régimes à prestations déterminées	138	91	177	120	11	7	-	-	326	218
	<b>18 838</b>	<b>17 642</b>	<b>17 249</b>	<b>16 766</b>	<b>259 515</b>	<b>263 752</b>	<b>(781)</b>	<b>(992)</b>	<b>294 821</b>	<b>297 168</b>
<b>Passif</b>										
Créditeurs et autres passifs	412	591	254	85	(1)	31	-	-	665	707
Intérêts courus à payer	132	124	-	-	1 256	696	(5)	(2)	1 383	818
Instruments dérivés	49	41	17	46	-	-	-	-	66	87
Passif des contrats d'assurance	-	-	6 748	6 405	-	-	-	-	6 748	6 405
Montants à payer au gouvernement du Canada	-	6	-	-	-	-	-	-	-	6
Emprunts :										
À la JVRN	290	374	-	-	-	-	-	-	290	374
Au coût amorti	16 852	15 424	-	-	254 591	259 352	(805)	(1 006)	270 638	273 770
Passif des régimes à prestations déterminées	67	69	85	91	5	6	-	-	157	166
Primes et droits non acquis	-	-	257	214	2 406	2 390	-	-	2 663	2 604
Passif d'impôt différé	149	167	92	155	(69)	(54)	5	2	177	270
	<b>17 951</b>	<b>16 796</b>	<b>7 453</b>	<b>6 996</b>	<b>258 188</b>	<b>262 421</b>	<b>(805)</b>	<b>(1 006)</b>	<b>282 787</b>	<b>285 207</b>
<b>Capitaux propres du Canada</b>	<b>887</b>	<b>846</b>	<b>9 796</b>	<b>9 770</b>	<b>1 327</b>	<b>1 331</b>	<b>24</b>	<b>14</b>	<b>12 034</b>	<b>11 961</b>
	<b>18 838</b>	<b>17 642</b>	<b>17 249</b>	<b>16 766</b>	<b>259 515</b>	<b>263 752</b>	<b>(781)</b>	<b>(992)</b>	<b>294 821</b>	<b>297 168</b>

<sup>1</sup> Les éliminations portées au bilan concernent les placements intersectoriels en OHC, de même que les débiteurs et créditeurs intersectoriels.

## 6. Financement public et charges des programmes de logement

Nous avons affecté le financement public à l'administration des programmes de logement et des charges opérationnelles suivants, ventilé par responsabilités essentielles.

<i>(en millions)</i>	Trois mois clos le 30 septembre		Neuf mois clos le 30 septembre	
	2023	2022	2023	2022
Aide pour répondre aux besoins de logement	1 141	339	2 989	2 198
Financement de l'habitation	205	109	871	358
Expertise en logement et développement du potentiel	47	30	139	105
<b>Total</b>	<b>1 393</b>	<b>478</b>	<b>3 999</b>	<b>2 661</b>
Variation nette du financement public différé pendant la période	(48)	(24)	45	(63)
<b>Total du financement public comptabilisé<sup>1,2</sup></b>	<b>1 345</b>	<b>454</b>	<b>4 044</b>	<b>2 598</b>

<sup>1</sup> Comprend des recouvrements de charges opérationnelles de 74 millions et 265 millions de dollars et des recouvrements des pertes sur créances attendues de (4) millions et 3 millions de dollars pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2023 (74 millions et 204 millions pour la période de trois mois close le 30 septembre 2022 et 3 millions et 8 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022).

<sup>2</sup> Le total du financement public comptabilisé ne comprend pas les gains résultant des fonds empruntés à un taux inférieur au marché dans le cadre du Programme d'emprunt des sociétés d'État, qui sont comptabilisés dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers. Ces gains ont totalisé 29 millions de dollars et 63 millions de dollars pour les trois et neuf mois clos le 30 septembre 2023, respectivement (48 millions et 148 millions pour les trois et neuf mois clos le 30 septembre 2022).

Le tableau qui suit présente la variation des montants à recevoir du (à payer au) gouvernement du Canada. Le solde au 30 septembre 2023 est principalement composé de charges des programmes de logement qui ont été engagées, mais qui n'ont pas encore été remboursées.

<i>(en millions)</i>	Au 30 septembre 2023	Au 31 décembre 2022
Solde au début de l'exercice	(6)	363
Total du financement public	3 999	3 804
Total du financement public reçu pendant la période	(4 010)	(3 872)
Remises de tiers (du/au) gouvernement du Canada	(6)	(2)
<b>Solde à la clôture de la période avant les ajustements des périodes antérieure et ultérieure</b>	<b>(23)</b>	<b>293</b>
Variation nette des avances du supplément unique à l'Allocation canadienne pour le logement	157	(263)
Variation nette des ajustements des périodes antérieures	10	(36)
<b>Solde à la clôture de la période</b>	<b>144</b>	<b>(6)</b>

## 7. Assurance prêt hypothécaire

### Aperçu des contrats d'assurance

Le tableau qui suit présente le passif des contrats d'assurance par portefeuille à la fin de la période.

<i>(en millions)</i>	Au 30 septembre 2023	Au 31 décembre 2022
<b>Contrats d'assurance</b>		
Propriétaires-occupants (à l'unité)	3 104	3 082
Portefeuille	133	148
Immeubles collectifs résidentiels	3 511	3 175
<b>Passif total des contrats d'assurance</b>	<b>6 748</b>	<b>6 405</b>

### Produit des activités d'assurance

Le tableau qui suit présente la répartition des produits des activités d'assurance comptabilisés au cours de la période.

#### Trois mois clos le 30 septembre

<i>(en millions)</i>	2023	2022
Montants liés à la variation du passif au titre de la couverture restante		
MSC comptabilisée au titre des services fournis	178	132
Variation de l'ajustement en fonction du risque pour les risques non financiers	34	33
Règlements engagés attendus et autres charges des activités d'assurance	38	39
Recouvrement des flux de trésorerie liés à l'acquisition de produits d'assurance	10	6
<b>Produit total des activités d'assurance</b>	<b>260</b>	<b>210</b>

#### Neuf mois clos le 30 septembre

<i>(en millions)</i>	2023	2022
Montants liés à la variation du passif au titre de la couverture restante		
MSC comptabilisée au titre des services fournis	504	400
Variation de l'ajustement en fonction du risque pour les risques non financiers	96	104
Règlements engagés attendus et autres charges des activités d'assurance	109	124
Recouvrement des flux de trésorerie liés à l'acquisition de produits d'assurance	29	16
<b>Produit total des activités d'assurance</b>	<b>738</b>	<b>644</b>

## Charges liées au financement de l'assurance

Le tableau qui suit présente le résultat financier net, plus précisément le lien entre les charges liées au financement de l'assurance et le rendement des placements sur l'actif.

### Trois mois clos le 30 septembre

<i>(en millions)</i>	2023	2022
Produit de placements	122	91
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers	(10)	(8)
Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	(209)	(204)
<b>Rendement des placements total</b>	<b>(97)</b>	<b>(121)</b>
Intérêts courus sur les contrats d'assurance à taux bloqué	(47)	(29)
Incidence des variations des taux d'intérêt au niveau des autres éléments du résultat global	74	25
<b>Total des produits (charges) liés au financement des contrats d'assurance</b>	<b>27</b>	<b>(4)</b>
<b>Résultats financiers nets totaux</b>	<b>(70)</b>	<b>(125)</b>
<b>Représentées par :</b>		
Les montants comptabilisés dans le résultat net avant impôt	65	54
Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global avant impôt	(135)	(179)

### Neuf mois clos le 30 septembre

<i>(en millions)</i>	2023	2022
Produit de placements	333	248
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers	(75)	(49)
Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	(88)	(1 293)
<b>Rendement des placements total</b>	<b>170</b>	<b>(1 094)</b>
Intérêts courus sur les contrats d'assurance à taux bloqué	(127)	(82)
Incidence des variations des taux d'intérêt au niveau des autres éléments du résultat global	34	242
<b>Total des produits (charges) liés au financement des contrats d'assurance</b>	<b>(93)</b>	<b>160</b>
<b>Résultats financiers nets totaux</b>	<b>77</b>	<b>(934)</b>
<b>Représentées par :</b>		
Les montants comptabilisés dans le résultat net avant impôt	131	117
Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global avant impôt	(54)	(1 051)

## Contrats d'assurance selon la couverture restante et les règlements engagés

Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du passif selon la couverture restante et les règlements engagés.

Au 30 septembre 2023

<i>(en millions)</i>	Couverture restante	Règlements engagés	Total
<b>Passif des contrats d'assurance au début de l'exercice</b>	<b>6 229</b>	<b>176</b>	<b>6 405</b>
<b>Produit des activités d'assurance</b>			
Contrats selon la méthode de la juste valeur	(396)	-	(396)
Autres contrats	(342)	-	(342)
	<b>(738)</b>	<b>-</b>	<b>(738)</b>
<b>Charges liées à l'administration de l'assurance</b>			
Règlements engagés et autres charges des activités d'assurance	-	111	111
Amortissement des flux de trésorerie liés à l'acquisition de produits d'assurance	29	-	29
Variations du passif au titre des règlements engagés	-	(74)	(74)
	<b>29</b>	<b>37</b>	<b>66</b>
<b>Résultat lié à l'administration de l'assurance</b>	<b>(709)</b>	<b>37</b>	<b>(672)</b>
Charges liées au financement de l'assurance	91	2	93
<b>Variation totale dans l'état du résultat et le résultat global avant impôt</b>	<b>(618)</b>	<b>39</b>	<b>(579)</b>
<b>Flux de trésorerie</b>			
Primes perçues	1 076	-	1 076
Demandes de règlement et autres charges liées à l'administration de l'assurance payées <sup>1</sup>	-	(43)	(43)
Flux de trésorerie liés à l'acquisition de produits d'assurance	(111)	-	(111)
<b>Flux de trésorerie totaux</b>	<b>965</b>	<b>(43)</b>	<b>922</b>
<b>Passif des contrats d'assurance à la fin de la période</b>	<b>6 576</b>	<b>172</b>	<b>6 748</b>

<sup>1</sup> Comprend 8 millions de dollars de charges d'administration des demandes de règlement, 11 millions de dollars de provision initiale au titre des propriétés que nous avons acquises au cours de l'exercice dans le cadre d'activités de gestion des cas de défaut. Exclut 13 millions de dollars de pertes sur cession ultérieure des propriétés qui sont comptabilisées parmi les autres revenus, comme elles ne sont plus exposées au risque d'assurance.

## Au 31 décembre 2022

<i>(en millions)</i>	Couverture restante	Règlements engagés	Total
<b>Passif des contrats d'assurance au début de l'exercice</b>	<b>5 749</b>	<b>383</b>	<b>6 132</b>
<b>Produit des activités d'assurance</b>			
Contrats selon la méthode de la juste valeur	(586)	-	(586)
Autres contrats	(281)	-	(281)
	<b>(867)</b>	<b>-</b>	<b>(867)</b>
<b>Charges liées à l'administration de l'assurance</b>			
Règlements engagés et autres charges des activités d'assurance	-	225	225
Amortissement des flux de trésorerie liés à l'acquisition de produits d'assurance	24	-	24
Variations du passif au titre des règlements engagés	-	(355)	(355)
	<b>24</b>	<b>(130)</b>	<b>(106)</b>
<b>Résultats liés à l'administration de l'assurance</b>	<b>(843)</b>	<b>(130)</b>	<b>(973)</b>
Charges (produits) liées au financement de l'assurance	(122)	2	(120)
<b>Variation totale dans l'état du résultat et le résultat global avant impôt</b>	<b>(965)</b>	<b>(128)</b>	<b>(1 093)</b>
<b>Flux de trésorerie</b>			
Primes perçues	1 567	-	1 567
Demandes de règlement et autres charges liées à l'administration de l'assurance payées <sup>1</sup>	-	(79)	(79)
Flux de trésorerie liés à l'acquisition de produits d'assurance	(122)	-	(122)
<b>Flux de trésorerie totaux</b>	<b>1 445</b>	<b>(79)</b>	<b>1 366</b>
<b>Passif des contrats d'assurance à la fin de la période</b>	<b>6 229</b>	<b>176</b>	<b>6 405</b>

<sup>1</sup> Comprend 9 millions de dollars de charges d'administration des demandes de règlement, 26 millions de dollars de provision initiale au titre des propriétés que nous avons acquises au cours de l'exercice dans le cadre d'activités de gestion des cas de défaut. Exclut 20 millions de dollars de pertes sur cession des propriétés qui sont comptabilisées parmi les autres revenus, comme elles ne sont plus exposées au risque d'assurance.

Au 30 septembre 2023, la composante de perte était nulle (tout comme au 31 décembre 2022).



## Contrats d'assurance par composantes de mesure

Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du passif des contrats d'assurance par composante de mesure.

Au 30 septembre 2023

(en millions)	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement en fonction du risque pour les risques non financiers	MSC		Total
			Contrats selon la méthode de la juste valeur	Autres contrats	
<b>Passif des contrats d'assurance au début de l'exercice</b>	<b>1 038</b>	<b>820</b>	<b>2 597</b>	<b>1 950</b>	<b>6 405</b>
<b>Variations liées aux services courants</b>					
MSC comptabilisée au titre des services fournis	-	-	(262)	(242)	(504)
Variation de l'ajustement en fonction du risque pour les risques non financiers	-	(79)	-	-	(79)
Ajustements liés à l'expérience	(15)	-	-	-	(15)
<b>Variations liées aux services futurs</b>					
Contrats initialement comptabilisés durant la période	(779)	202	-	577	-
Variations des estimations qui rajustent la MSC	(95)	(73)	67	101	-
<b>Variations liées aux services passés</b>					
Variations du passif au titre des règlements engagés	(55)	(19)	-	-	(74)
<b>Résultat lié à l'administration de l'assurance</b>	<b>(944)</b>	<b>31</b>	<b>(195)</b>	<b>436</b>	<b>(672)</b>
Charges liées au financement de l'assurance	5	1	40	47	93
<b>Variation totale dans l'état du résultat et le résultat global avant impôt</b>	<b>(939)</b>	<b>32</b>	<b>(155)</b>	<b>483</b>	<b>(579)</b>
<b>Flux de trésorerie</b>					
Primes perçues	1 076	-	-	-	1 076
Demandes de règlement et autres charges liées à l'administration de l'assurance payées <sup>1</sup>	(43)	-	-	-	(43)
Flux de trésorerie liés à l'acquisition de produits d'assurance	(111)	-	-	-	(111)
<b>Flux de trésorerie totaux</b>	<b>922</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>922</b>
<b>Passif des contrats d'assurance à la fin de la période</b>	<b>1 021</b>	<b>852</b>	<b>2 442</b>	<b>2 433</b>	<b>6 748</b>

<sup>1</sup> Comprend 8 millions de dollars de charges d'administration des demandes de règlement, 11 millions de dollars de provision initiale au titre des propriétés que nous avons acquises au cours de l'exercice dans le cadre d'activités de gestion des cas de défaut. Exclut 13 millions de dollars de pertes sur cession des propriétés qui sont comptabilisées parmi les autres revenus, comme elles ne sont plus exposées au risque d'assurance.

## Au 31 décembre 2022

(en millions)	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement en fonction du risque pour les risques non financiers	MSC		Total
			Contrats selon la méthode de la juste valeur	Autres contrats	
<b>Passif des contrats d'assurance au début de l'exercice</b>	<b>1 268</b>	<b>976</b>	<b>2 704</b>	<b>1 184</b>	<b>6 132</b>
<b>Variations liées aux services courants</b>					
MSC comptabilisée au titre des services fournis	-	-	(332)	(214)	(546)
Variation de l'ajustement en fonction du risque pour les risques non financiers	-	(94)	-	-	(94)
Ajustements liés à l'expérience	22	-	-	-	22
<b>Variations liées aux services futurs</b>					
Contrats initialement comptabilisés durant la période	(1 254)	176	-	1 078	-
Variations des estimations qui rajustent la MSC	(33)	(17)	178	(128)	-
<b>Variations liées aux services passés</b>					
Variations du passif au titre des règlements engagés	(228)	(127)	-	-	(355)
<b>Résultats liés à l'administration de l'assurance</b>	<b>(1 493)</b>	<b>(62)</b>	<b>(154)</b>	<b>736</b>	<b>(973)</b>
Charges (produits) liées au financement de l'assurance	(103)	(94)	47	30	(120)
<b>Variation totale dans l'état du résultat et le résultat global avant impôt</b>	<b>(1 596)</b>	<b>(156)</b>	<b>(107)</b>	<b>766</b>	<b>(1 093)</b>
<b>Flux de trésorerie</b>					
Primes perçues	1 567	-	-	-	1 567
Demandes de règlement et autres charges liées à l'administration de l'assurance payées <sup>1</sup>	(79)	-	-	-	(79)
Flux de trésorerie liés à l'acquisition de produits d'assurance	(122)	-	-	-	(122)
<b>Flux de trésorerie totaux</b>	<b>1 366</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 366</b>
<b>Passif des contrats d'assurance à la fin de l'exercice</b>	<b>1 038</b>	<b>820</b>	<b>2 597</b>	<b>1 950</b>	<b>6 405</b>

<sup>1</sup> Comprend 9 millions de dollars de charges d'administration des demandes de règlement, 26 millions de dollars de provision initiale au titre des propriétés que nous avons acquises au cours de l'exercice dans le cadre d'activités de gestion des cas de défaut. Exclut 20 millions de dollars de pertes sur cession des propriétés qui sont comptabilisées parmi les autres revenus, comme elles ne sont plus exposées au risque d'assurance.

## Effet des nouvelles affaires comptabilisées au cours de la période

Le tableau qui suit présente les effets des contrats d'assurance initialement comptabilisés au cours de la période.

(en millions)	Neuf mois clos le 30 septembre 2023	Douze mois clos le 31 décembre 2022
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures, en excluant les flux de trésorerie liés à l'acquisition de produits d'assurance	204	187
Estimations des flux de trésorerie liés à l'acquisition de produits d'assurance	83	122
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	287	309
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(1 066)	(1 563)
Ajustement en fonction du risque pour les risques non financiers	202	176
<b>MSC</b>	<b>577</b>	<b>1 078</b>

## Marge sur services contractuels

Le tableau qui suit indique le moment où l'on s'attend à ce que la MSC au 30 septembre 2023 soit comptabilisée dans les résultats au cours des exercices ultérieurs.

(en millions)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans
Contrats d'assurance	654	1 645	1 117	1 459

## Produits d'autoassurance et autres droits de demande

Le tableau qui suit présente la composition des primes et droits acquis au titre de notre produit d'autoassurance et des autres droits de demande.

(en millions)	Trois mois clos le 30 septembre		Neuf mois clos le 30 septembre	
	2023	2022	2023	2022
Primes acquises	6	4	18	11
Droits de demande acquis <sup>1</sup>	3	2	6	6
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>24</b>	<b>17</b>

<sup>1</sup> Comprend les droits de demande d'assurance à faible rapport prêt-valeur pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité qui sont acquis à mesure qu'ils sont perçus et les droits de demande acquis au titre de notre produit d'autoassurance.

Le tableau qui suit présente les variations du solde des primes et droits non acquis au titre de notre produit d'autoassurance.

(en millions)	Au 30 septembre 2023	Au 31 décembre 2022
Solde au début de l'exercice	214	137
Primes et droits différés sur les produits d'autoassurance pendant la période	62	92
Primes et droits acquis sur les produits d'autoassurance pendant la période	(19)	(15)
<b>Solde à la clôture de la période</b>	<b>257</b>	<b>214</b>

## 8. Financement hypothécaire

Nous cautionnons le paiement périodique du capital et des intérêts des OHC émises par la FCH, aux termes du Programme des OHC, ainsi que des TH LNH émis par des émetteurs agréés et fondés sur des prêts résidentiels, dans le cadre du Programme des TH LNH et du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA), si un émetteur est incapable de satisfaire à ses obligations dans le cadre de ces programmes. Le cas échéant, nous atténuons la perte en réalisant la sûreté couvrant les obligations, constituées principalement de prêts hypothécaires assurés, dans le cadre de chaque programme.

À la date de clôture, nous n'avons pas reçu et ne nous attendons pas à recevoir de demande de règlement excédant les droits de cautionnement non acquis sur nos cautionnements de paiement périodique. C'est pourquoi aucune provision n'est requise en sus du solde des primes non acquises.

Le tableau qui suit présente les variations du solde des primes et droits non acquis.

(en millions)	Au 30 septembre 2023			Au 31 décembre 2022		
	TH LNH	OHC	Total	TH LNH	OHC	Total
Solde au début de l'exercice	1 809	581	2 390	1 617	567	2 184
Droits de cautionnement de paiement périodique et de demande perçus pendant la période	504	128	632	798	164	962
Droits de cautionnement de paiement périodique et de demande acquis pendant la période	(502)	(114)	(616)	(606)	(150)	(756)
<b>Solde à la clôture de la période</b>	<b>1 811</b>	<b>595</b>	<b>2 406</b>	<b>1 809</b>	<b>581</b>	<b>2 390</b>

## 9. Gestion du capital

Aux fins de la gestion du capital, nous considérons que notre capital disponible est égal au total des capitaux propres du Canada moins les déductions réglementaires.

En matière de gestion du capital, notre principal objectif est d'avoir un capital suffisant pour nos activités commerciales, c'est-à-dire nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire. Nous voulons réaliser notre mandat, tout en demeurant financièrement autonomes et en suivant les pratiques commerciales prudentes et les directives appliquées dans le secteur privé, le cas échéant. Nous nous conformons volontairement aux lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Nous procédons à une évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA), un dispositif intégré qui permet d'évaluer la suffisance du capital du point de vue tant du capital réglementaire que du capital économique. Ce dispositif est utilisé pour établir des cibles de capital en tenant compte de notre stratégie et de notre appétit pour le risque. Notre propre version des exigences de capital est établie en déterminant nos risques et en évaluant si un montant de capital explicite est nécessaire pour absorber les pertes découlant de chaque risque. Cette façon de faire nous a également permis de nous conformer aux exigences de la *Loi sur la SCHL* et de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Nous avons fixé une cible interne pour nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire à un niveau permettant de couvrir tous les risques significatifs. Cette cible interne est calibrée en fonction d'intervalles de confiance définis et est établie de manière à servir d'indicateur précoce que des problèmes financiers doivent être résolus. Conformément à notre politique sur la gestion du capital, nous exerçons nos activités selon un capital disponible supérieur à la cible interne, sauf dans des circonstances exceptionnelles. C'est pourquoi nous avons établi un niveau de fonctionnement qui dépasse notre cible interne pour nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire. Ce niveau est calibré en fonction d'intervalles de confiance définis par notre politique sur la gestion du capital. Il est établi de manière à nous donner suffisamment de temps pour résoudre les problèmes financiers avant que le capital disponible chute en deçà de la cible interne.

Nous déclarons au gouvernement des dividendes sur nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire, dans la mesure où il y a des résultats et des résultats non distribués non affectés aux réserves, à la capitalisation ou à nos besoins pour l'application de la LNH ou de la *Loi sur la SCHL*, ou à toute autre fin relative à l'habitation autorisée par le Parlement. Nous avons déclaré et payé des dividendes de 145 millions de dollars et de 935 millions de dollars pour la période de trois mois et la période de neuf mois closes le 30 septembre 2023, respectivement (395 millions et 1 785 millions pour la période de trois mois et la période de neuf mois closes le 30 septembre 2022).

Les composantes du capital disponible consolidé sont présentées dans le tableau qui suit.

<i>(en millions)</i>	Au 30 septembre 2023	Au 31 décembre 2022 (retraité) <sup>3</sup>
Capital d'apport	25	25
Cumul des autres éléments du résultat global	(811)	(725)
Fonds de réserve	48	17
Résultats non distribués affectés	11 126	11 004
Résultats non distribués non affectés <sup>1</sup>	1 646	1 640
<b>Total des capitaux propres du Canada<sup>2</sup></b>	<b>12 034</b>	<b>11 961</b>
Moins : déductions réglementaires	(225)	(185)
<b>Total du capital disponible</b>	<b>11 809</b>	<b>11 776</b>

<sup>1</sup> Les résultats non distribués non affectés représentent les résultats non distribués qui dépassent notre capital opérationnel pour les activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire.

<sup>2</sup> Les capitaux propres du Canada tiennent compte de l'incidence des éliminations.

<sup>3</sup> Lors de la transition à l'IFRS 17, le total des capitaux propres du Canada a diminué de 6 millions de dollars.

## Capital des activités d'assurance prêt hypothécaire

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

<i>(en millions, sauf indication contraire)</i>	Au 30 septembre 2023	Au 31 décembre 2022 (retraité)
Capital affecté <sup>1</sup>	8 922	9 039
Capital non affecté	874	731
<b>Total du capital des activités d'assurance prêt hypothécaire</b>	<b>9 796</b>	<b>9 770</b>
Moins : déductions réglementaires	(225)	(185)
<b>Total du capital disponible des activités d'assurance prêt hypothécaire</b>	<b>9 571</b>	<b>9 585</b>
Cible interne	155 %	155 %
Capital opérationnel	165 %	165 %
Capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TSAH) <sup>2</sup>	177 %	175 %

<sup>1</sup> Nous affectons les résultats non distribués et les autres éléments du résultat global au capital opérationnel de 165 % selon le TSAH.

<sup>2</sup> Lors de la transition vers l'IFRS 17, le capital non affecté a diminué de 6 millions de dollars, ce qui n'a pas eu d'incidence sur le ratio du capital selon le TSAH.

## Capital des activités de financement hypothécaire

Le capital des activités de financement hypothécaire est principalement affecté aux fins des cautionnements fournis dans le cadre de nos programmes des TH LNH et des OHC. Il n'y a pas de capital réglementaire, et le montant de capital affecté est établi en fonction de notre méthode de calcul du capital économique, comme indiqué dans le dernier rapport annuel. Le Conseil d'administration a approuvé une réduction du capital économique requis (actif total requis de 110 %), qui passera de 2,7 milliards de dollars à 1,8 milliard de dollars à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, par rapport à un actif disponible de 3,7 milliards de dollars au 30 septembre 2023 (31 décembre 2022 – actif disponible de 3,7 milliards de dollars). Ces montants excluent les actifs et passifs liés au Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA). Le capital affecté est calculé en déduisant les droits de cautionnement et de demande non acquis du total des actifs requis, sous réserve d'une cible minimale en matière de liquidités.

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

<i>(en millions, sauf indication contraire)</i>	<b>Au 30 septembre 2023</b>	<b>Au 31 décembre 2022</b>
Capital affecté	1 327	1 177
Capital non affecté	-	154
<b>Total du capital disponible des activités de financement hypothécaire</b>	<b>1 327</b>	<b>1 331</b>
Ratio du capital disponible sur le capital requis <sup>1</sup>	102 %	149 %

<sup>1</sup> En 2023, le capital requis utilisé pour calculer le ratio du financement hypothécaire a été mis à jour pour tenir compte de la cible minimale en matière de liquidités. Il en a résulté une baisse de 47 points de pourcentage de notre ratio comparatif de 2022.

## Capital des activités d'aide au logement

### Programmes d'octroi de prêts

En vertu de l'article 29 de la Loi sur la SCHL, nous maintenons une réserve pour la gestion du risque de taux d'intérêt lié aux prêts remboursables par anticipation et du risque de crédit lié aux prêts non garantis. Les résultats des programmes d'octroi de prêts sont conservés dans cette réserve, à l'exception des fluctuations latentes de la juste valeur, ainsi que les gains et pertes sur la réévaluation des régimes de retraite à prestations déterminées. Le fonds de réserve est assujéti à une limite prescrite de 240 millions de dollars (240 millions en 2022), et nous avons conclu que ce montant était raisonnable selon notre évaluation ORSA. Dans l'éventualité où nous dépassions la limite réglementaire, nous devrions remettre le surplus au gouvernement. À l'exception du fonds de réserve, nous n'affectons pas de capital pour nos activités d'aide au logement. Elles ne présentent en effet pas de risques financiers importants que nous n'atténuons pas déjà autrement.

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

<i>(en millions)</i>	<b>Au 30 septembre 2023</b>	<b>Au 31 décembre 2022</b>
Fonds de réserve <sup>1</sup>	53	23
Résultats non distribués	809	798
<b>Total du capital disponible pour les programmes d'octroi de prêts</b>	<b>862</b>	<b>821</b>

<sup>1</sup> Tient compte de l'incidence des éliminations de 5 millions de dollars (6 millions en 2022).

### Programmes de logement

Il n'y a pas de capital immobilisé supplémentaire pour les programmes de logement. En effet, ces activités ne présentent pas, pour nous, de risques qui exigeraient que des réserves en capital soient constituées pour les couvrir.

## 10. Évaluations à la juste valeur

Nous évaluons certains instruments financiers et actifs non financiers à leur juste valeur dans le bilan consolidé et présentons la juste valeur de certains autres éléments. La juste valeur est déterminée à l'aide d'un cadre d'évaluation uniforme.

La juste valeur est le prix qui serait perçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction méthodique entre des intervenants du marché à la date d'évaluation selon la conjoncture du marché. La juste valeur d'un actif ou d'un passif est évaluée à l'aide des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, en supposant que les intervenants du marché agissent dans leur intérêt économique supérieur. L'évaluation à la juste valeur des actifs non financiers (c.-à-d. des immeubles de placement) tient compte de la capacité d'un intervenant du marché à générer des avantages économiques en faisant une utilisation optimale de l'actif ou en le vendant à un autre intervenant du marché qui en ferait une utilisation optimale. Pour les instruments financiers, les intérêts courus sont comptabilisés et présentés séparément.

## Hiérarchie des justes valeurs

Les méthodes utilisées pour évaluer la juste valeur maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables. Les évaluations à la juste valeur sont classées selon une hiérarchie des justes valeurs (au niveau 1, 2 ou 3) qui reflète le caractère observable des données les plus importantes utilisées dans le cadre des évaluations.

**Niveau 1 :** Les actifs et passifs sont évalués selon les cours non ajustés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés actifs.

**Niveau 2 :** Les actifs et passifs sont évalués selon des données observables autres que les cours de niveau 1. Les données de niveau 2 incluent les cours obtenus sur des marchés qui ne sont pas considérés comme suffisamment actifs, et les justes valeurs obtenues en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus, ce qui permet une utilisation maximale des données de marché directement ou indirectement observables.

**Niveau 3 :** Les actifs et passifs non notés sur un marché actif sont évalués au moyen de techniques d'évaluation. Si des données observables ne sont pas disponibles, des données non observables sont utilisées. Pour les actifs et passifs de niveau 3, les données d'entrée non observables sont importantes pour l'évaluation globale à la juste valeur.

Nous avons mis en place des processus et des contrôles pour veiller à ce que la juste valeur soit évaluée de manière appropriée. L'évaluation des instruments financiers est effectuée par la Division des systèmes et de l'analytique (DSA) du groupe Investissements et Trésorerie. La DSA a élaboré des modèles et des méthodes pour déterminer la juste valeur des instruments financiers non notés sur un marché actif, lesquels sont examinés et surveillés de manière continue. Toutes les évaluations sont soumises à une vérification indépendante des prix (VIP) que gère le Secteur du ou de la chef de la gestion des risques. La VIP est un processus dans le cadre duquel les évaluations sont vérifiées de façon indépendante par rapport à la valeur marchande externe et à d'autres données pertinentes sur le marché de manière continue.

Généralement, l'unité de comptabilisation d'un instrument financier est l'instrument lui-même, et les ajustements de valeur sont appliqués au niveau de l'instrument lui-même, conformément à cette unité de comptabilisation.

Dans le cas des immeubles de placement, la juste valeur est déterminée par des évaluateurs externes indépendants possédant des compétences professionnelles reconnues et pertinentes ainsi qu'une expérience pertinente et récente, de même que par nos évaluateurs internes, selon un principe de rotation.

## Comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

Le tableau qui suit présente une comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur. La valeur comptable est celle à laquelle un élément est présenté dans le bilan consolidé.

(en millions)	Au 30 septembre 2023			Au 31 décembre 2022		
	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable
<b>Actifs financiers<sup>1</sup></b>						
Placements au coût amorti <sup>2</sup>	3 429	3 315	(114)	3 578	3 464	(114)
Prêts au coût amorti <sup>3</sup>	266 297	247 725	(18 572)	269 207	254 629	(14 578)
<b>Passifs financiers</b>						
Emprunts au coût amorti <sup>4</sup>	270 638	251 714	(18 924)	273 770	258 915	(14 855)

<sup>1</sup> Ne comprend pas la trésorerie et les équivalents de trésorerie de 1 811 millions de dollars (1 924 millions au 31 décembre 2022) et les titres acquis dans le cadre de conventions de revente de 620 millions de dollars (650 millions au 31 décembre 2022) comptabilisés au coût amorti, puisque la juste valeur de ces instruments financiers est égale à leur valeur comptable.

<sup>2</sup> Une tranche de 596 millions de dollars de la juste valeur est classée au niveau 1 (608 millions au 31 décembre 2022) et une tranche de 2 719 millions de dollars, au niveau 2 (2 856 millions au 31 décembre 2022).

<sup>3</sup> Une tranche de 242 302 millions de dollars de la juste valeur est classée au niveau 2 (250 204 millions au 31 décembre 2022) et une tranche de 5 423 millions de dollars, au niveau 3 (4 425 millions au 31 décembre 2022).

<sup>4</sup> Une tranche de 171 468 millions de dollars de la juste valeur est classée au niveau 1 (156 522 millions au 31 décembre 2022) et une tranche de 80 246 millions de dollars, au niveau 2 (102 393 millions au 31 décembre 2022).

## Hiérarchie des justes valeurs pour les éléments comptabilisés à la juste valeur

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs inscrits à la juste valeur au bilan consolidé.

(in millions)	Au 30 septembre 2023				Au 31 décembre 2022			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actif</b>								
Équivalents de trésorerie								
Dépôts bancaires portant intérêt	-	230	-	230	-	240	-	240
Émis par le gouvernement fédéral	249	191	-	440	183	262	-	445
Entreprises ou autres entités	-	14	-	14	-	40	-	40
<b>Total des équivalents de trésorerie</b>	<b>249</b>	<b>435</b>	<b>-</b>	<b>684</b>	<b>183</b>	<b>542</b>	<b>-</b>	<b>725</b>
Placements en valeurs mobilières								
JVRN								
Titres de créance								
Entreprises ou autres entités	-	19	-	19	-	22	-	22
Provinces ou municipalités	-	-	-	-	-	25	-	25
Pays souverains et entités connexes	-	-	-	-	-	8	-	8
Titres de capitaux propres								
Parts dans une société en commandite	-	-	54	54	-	-	78	78
<b>Total des titres désignés à la JVRN</b>	<b>-</b>	<b>19</b>	<b>54</b>	<b>73</b>	<b>-</b>	<b>55</b>	<b>78</b>	<b>133</b>
JVAERG								
Titres de créance								
Entreprises ou autres entités	2 471	4 510	-	6 981	2 110	5 106	-	7 216
Émis par le gouvernement fédéral	7 820	348	-	8 168	7 057	618	-	7 675
Provinces ou municipalités	2 528	511	-	3 039	2 421	515	-	2 936
Pays souverains et entités connexes	278	72	-	350	122	94	-	216
<b>Total des titres désignés à la JVAERG</b>	<b>13 097</b>	<b>5 441</b>	<b>-</b>	<b>18 538</b>	<b>11 710</b>	<b>6 333</b>	<b>-</b>	<b>18 043</b>
Prêts désignés à la JVRN	-	70	-	70	-	112	-	112
Prêts obligatoirement désignés à la JVRN	-	12	415	427	-	13	344	357
Instruments dérivés	-	4	-	4	-	-	-	-
Immeubles de placement	-	-	385	385	-	-	402	402
<b>Total des actifs comptabilisés à la juste valeur</b>	<b>13 346</b>	<b>5 981</b>	<b>854</b>	<b>20 181</b>	<b>11 893</b>	<b>7 055</b>	<b>824</b>	<b>19 772</b>
<b>Passif</b>								
Emprunts désignés à la JVRN	-	(290)	-	(290)	-	(374)	-	(374)
Instruments dérivés	-	(24)	(42)	(66)	-	(53)	(34)	(87)
<b>Total des passifs comptabilisés à la juste valeur</b>	<b>-</b>	<b>(314)</b>	<b>(42)</b>	<b>(356)</b>	<b>-</b>	<b>(427)</b>	<b>(34)</b>	<b>(461)</b>
<b>Actif net à la JVRN</b>	<b>13 346</b>	<b>5 667</b>	<b>812</b>	<b>19 825</b>	<b>11 893</b>	<b>6 628</b>	<b>790</b>	<b>19 311</b>



## Transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs

Pour les actifs et passifs évalués à la juste valeur de façon récurrente, nous déterminons si des reclassements ont eu lieu entre les niveaux hiérarchiques en réévaluant le classement à chaque date de clôture. Les transferts dépendent de critères de classification interne fondés sur des variables comme l'observabilité des prix et les volumes d'opérations sur le marché à chaque date du bilan. Les transferts entre les niveaux sont réputés s'être produits au début du trimestre au cours duquel le transfert est effectué. Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2023, il y a eu des transferts de 1 984 millions de dollars du niveau 2 au niveau 1 (2 645 millions au 31 décembre 2022), de 2 170 millions du niveau 1 au niveau 2 (4 830 millions au 31 décembre 2022) et aucun transfert entre le niveau 2 et le niveau 3 (tout comme au 31 décembre 2022).

## Variations de la juste valeur des éléments classés au niveau 3

Le tableau qui suit présente les variations de la juste valeur des éléments comptabilisés à la juste valeur et désignés au niveau 3.

(en millions)	Placements en valeurs mobilières à la JVRN	Prêts à la JVRN	Immeubles de placement	Instruments dérivés	Total
<b>Juste valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>	<b>78</b>	<b>344</b>	<b>402</b>	<b>(34)</b>	<b>790</b>
Achats/émissions	-	83	-	-	83
Gains (pertes) nets comptabilisés en résultat net <sup>1,2</sup>	3	8	(17)	(8)	(14)
Entrées de trésorerie provenant des règlements/cessions	(27)	(20)	-	-	(47)
<b>Juste valeur au 30 septembre 2023</b>	<b>54</b>	<b>415</b>	<b>385</b>	<b>(42)</b>	<b>812</b>
<b>Juste valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>	<b>79</b>	<b>298</b>	<b>314</b>	<b>(31)</b>	<b>660</b>
Achats/émissions	3	86	-	-	89
Gains (pertes) nets comptabilisés en résultat net <sup>1,2</sup>	1	2	88	(3)	88
Entrées de trésorerie provenant des règlements/cessions	(5)	(42)	-	-	(47)
<b>Juste valeur au 31 décembre 2022</b>	<b>78</b>	<b>344</b>	<b>402</b>	<b>(34)</b>	<b>790</b>

<sup>1</sup> Inclus dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers pour les placements en valeurs mobilières, les prêts et les instruments dérivés et dans les autres produits pour les immeubles de placement.

<sup>2</sup> Ne tiennent compte que des gains latents liés aux actifs détenus à la clôture des périodes respectives.

## Données non observables pour les éléments classés au niveau 3

L'évaluation des éléments classés au niveau 3 se fonde sur des données non observables, dont les variations sont susceptibles d'influer considérablement sur les évaluations à la juste valeur. Les évaluations sont fondées sur des appréciations de la conjoncture au 30 septembre 2023, laquelle peut évoluer significativement pendant les périodes ultérieures. Les techniques et les données non observables sur lesquelles se fonde l'évaluation des éléments classés au niveau 3 au 30 septembre 2023 n'ont pas changé de manière significative depuis le 31 décembre 2022. La sensibilité de la juste valeur des éléments classés au niveau 3 aux variations des données inobservables demeure la même que celle qui a été utilisée pour la préparation de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

## 11. Placements en valeurs mobilières

### Qualité du crédit

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit des titres de créance désignés à la JVAERG et au coût amorti, pour lesquels une provision est fondée sur les pertes de crédit attendues sur 12 mois. Les notations sont fondées sur notre système interne de notation et les montants indiqués dans le tableau représentent la valeur comptable brute des actifs financiers.

(in millions)	Au 30 septembre 2023						Au 31 décembre 2022					
	AAA	De AA- à AA+	De A- à A+	De BBB- à BBB+	Inférieur à BBB-	Total	AAA	De AA- à AA+	De A- à A+	De BBB- à BBB+	Inférieur à BBB-	Total
<b>Placements en valeurs mobilières<sup>1</sup></b>												
Désignés à la JVAERG	9 022	3 589	3 619	2 242	66	18 538	7 972	3 962	3 801	2 238	70	18 043
Au coût amorti	1 571	1 571	287	-	-	3 429	1 410	1 664	504	-	-	3 578

<sup>1</sup> Les notations internes sont fondées sur des évaluations internes de la solvabilité des contreparties. Ces notations correspondent à celles fournies par les agences de notation, sauf dans les cas où il existe des notations intrinsèques. La notation interne d'une contrepartie ne peut pas être supérieure à la notation intrinsèque la plus élevée attribuée par toute agence de notation. Une notation intrinsèque élimine la supposition d'appui sur une garantie gouvernementale.

### Pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues sur les titres de créance désignés à la JVAERG et au coût amorti s'élevait à 20 millions de dollars au 30 septembre 2023 (14 millions au 31 décembre 2022), avec un gain correspondant de 2 millions de dollars et une perte de 6 millions de dollars comptabilisés dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers au cours des périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2023 (perte correspondante de 8 millions de dollars pour les trois mois clos le 30 septembre 2022 et perte de 7 millions de dollars pour les neuf mois clos le 30 septembre 2022).

## 12. Prêts

Le tableau qui suit présente les flux de trésorerie et les variations hors trésorerie liés aux prêts.

### Neuf mois clos le 30 septembre 2023

(en millions)	Solde au début de la période	Flux de trésorerie		Variations hors trésorerie					Solde à la clôture de l'exercice	
		Remboursements	Décaissements	Variations de la juste valeur	Accroissement	Pertes de crédit attendues	Intérêts capitalisés	Transferts <sup>1</sup>		
<b>Désignés à la JVRN</b>										
Programmes d'octroi de prêts	455	(37)	73	9	-	-	-	(19)	481	
Prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire	14	(8)	10	-	-	-	-	-	16	
<b>Total des prêts désignés à la JVRN</b>	<b>469</b>	<b>(45)</b>	<b>83</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(19)</b>	<b>497</b>	
<b>Au coût amorti</b>										
Prêts liés au Programme des OHC	255 903	(34 931)	30 518	-	35	-	-	-	251 525	
Programmes d'octroi de prêts	9 807	(432)	2 267	(56)	-	1	58	19	11 664	
Prêts aux termes du PAPHA	3 449	(383)	-	-	-	-	-	-	3 066	
Prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire	48	(33)	-	-	12	15	-	-	42	
<b>Total au coût amorti</b>	<b>269 207</b>	<b>(35 779)</b>	<b>32 785</b>	<b>(56)</b>	<b>47</b>	<b>16</b>	<b>58</b>	<b>19</b>	<b>266 297</b>	
<b>Total</b>	<b>269 676</b>	<b>(35 824)</b>	<b>32 868</b>	<b>(47)</b>	<b>47</b>	<b>16</b>	<b>58</b>	<b>-</b>	<b>266 794</b>	

<sup>1</sup> Les transferts sont des prêts arrivés à échéance et renouvelés lorsque les nouveaux prêts ne font plus partie d'un portefeuille de prêts et d'emprunts couverts économiquement. Ils sont donc classés au coût amorti.

## Douze mois clos le 31 décembre 2022

(en millions)	Solde au début de la période	Flux de trésorerie		Variations hors trésorerie					Solde à la clôture de l'exercice	
		Remboursements	Décaissements	Variations de la juste valeur	Accroissement	Pertes de crédit attendues	Intérêts capitalisés	Transferts <sup>1</sup>		
<b>Désignés à la JVRN</b>										
Programmes d'octroi de prêts	480	(61)	65	(5)	-	-	-	(24)	455	
Prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire	20	(25)	19	-	-	-	-	-	14	
<b>Total des prêts désignés à la JVRN</b>	<b>500</b>	<b>(86)</b>	<b>84</b>	<b>(5)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(24)</b>	<b>469</b>	
<b>Au coût amorti</b>										
Prêts liés au Programme des OHC	260 587	(44 848)	40 119	-	45	-	-	-	255 903	
Programmes d'octroi de prêts	7 897	(589)	2 436	(3)	-	(5)	47	24	9 807	
Prêts aux termes du PAPHA	4 234	(785)	-	-	-	-	-	-	3 449	
Prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire	63	(36)	2	-	6	13	-	-	48	
<b>Total au coût amorti</b>	<b>272 781</b>	<b>(46 258)</b>	<b>42 557</b>	<b>(3)</b>	<b>51</b>	<b>8</b>	<b>47</b>	<b>24</b>	<b>269 207</b>	
<b>Total</b>	<b>273 281</b>	<b>(46 344)</b>	<b>42 641</b>	<b>(8)</b>	<b>51</b>	<b>8</b>	<b>47</b>	<b>-</b>	<b>269 676</b>	

<sup>1</sup> Les transferts sont des prêts arrivés à échéance et renouvelés lorsque les nouveaux prêts ne font plus partie d'un portefeuille de prêts et d'emprunts couverts économiquement. Ils sont donc classés au coût amorti.

Nous avons la certitude de recouvrer le capital et les intérêts courus de 99 % de nos prêts (99 % au 31 décembre 2022) auprès des divers ordres de gouvernement, par l'intermédiaire de l'assurance prêt hypothécaire de la SCHL ou par une sûreté de premier rang représentant la seule source de remboursement de nos prêts dans le cadre du Programme des OHC et du PAPHA.

## Pertes de crédit attendues

Le total des engagements de prêt inutilisés au 30 septembre 2023 était de 8 204 millions de dollars (8 885 millions au 31 décembre 2022), dont 7 741 millions étaient assujettis aux pertes de crédit attendues sur 12 mois (8 362 millions au 31 décembre 2022) et 1 million (2 millions au 31 décembre 2022) sont des engagements en cours sur des prêts initiés, dépréciés ou achetés.

Au 30 septembre 2023, la provision pour pertes de crédit attendues sur les engagements de prêt inutilisés était de 16 millions de dollars (15 millions au 31 décembre 2022) et la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts était de 56 millions (72 millions au 31 décembre 2022). Nous incluons la variation de la provision pour pertes de crédit attendues dans les gains (pertes) nets sur instruments financiers.

## 13. Emprunts

Le tableau qui suit présente les flux de trésorerie et les variations hors trésorerie liés aux emprunts.

### Neuf mois clos le 30 septembre 2023

(en millions)	Solde au début de la période	Flux de trésorerie		Variations hors trésorerie			Solde à la clôture de l'exercice
		Émissions	Remboursements	Variations de la juste valeur	Accroissement et autres	Éliminations	
<b>Désignés à la JVRN</b>							
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – Programmes d'octroi de prêts	374	-	(87)	3	-	-	290
<b>Au coût amorti</b>							
Obligations hypothécaires du Canada	254 897	30 507	(34 683)	-	35	(36)	250 720
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – Programmes d'octroi de prêts	15 424	10 622	(9 189)	(63)	58	-	16 852
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – PAPHA	3 449	-	(383)	-	-	-	3 066
<b>Total au coût amorti</b>	<b>273 770</b>	<b>41 129</b>	<b>(44 255)</b>	<b>(63)</b>	<b>93</b>	<b>(36)</b>	<b>270 638</b>
<b>Total</b>	<b>274 144</b>	<b>41 129</b>	<b>(44 342)</b>	<b>(60)</b>	<b>93</b>	<b>(36)</b>	<b>270 928</b>

### Douze mois clos le 31 décembre 2022

(en millions)	Solde au début de la période	Flux de trésorerie		Variations hors trésorerie			Solde à la clôture de l'exercice
		Émissions	Remboursements	Variations de la juste valeur	Accroissement et autres	Éliminations	
<b>Désignés à la JVRN</b>							
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – Programmes d'octroi de prêts	475	-	(80)	(21)	-	-	374
<b>Au coût amorti</b>							
Obligations hypothécaires du Canada	259 714	40 081	(44 520)	-	45	(423)	254 897
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – Programmes d'octroi de prêts	11 921	13 794	(10 168)	(175)	52	-	15 424
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – PAPHA	4 234	-	(785)	-	-	-	3 449
<b>Total au coût amorti</b>	<b>275 869</b>	<b>53 875</b>	<b>(55 473)</b>	<b>(175)</b>	<b>97</b>	<b>(423)</b>	<b>273 770</b>
<b>Total</b>	<b>276 344</b>	<b>53 875</b>	<b>(55 553)</b>	<b>(196)</b>	<b>97</b>	<b>(423)</b>	<b>274 144</b>

Lorsque nous détenons des OHC jusqu'à l'échéance ou en achetons sur le marché primaire, nous éliminons les flux de trésorerie connexes de l'état consolidé des flux de trésorerie. Au cours des neuf mois clos le 30 septembre 2023, nous avons exclu un montant de 248 millions de dollars (néant pour les neuf mois clos le 30 septembre 2022) pour les OHC arrivées à échéance des « Remboursements » dans le tableau ci-dessus ainsi que des « Placements en valeurs mobilières – ventes et échéances » dans l'état consolidé des flux de trésorerie. Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2023, nous avons également exclu 11 millions de dollars (28 millions pour les neuf mois clos le 30 septembre 2022) d'achats d'OHC sur le marché primaire provenant d'émissions présentées dans le tableau ci-dessus et de placements en valeurs mobilières – achats dans l'état consolidé des flux de trésorerie.

## Pouvoirs d'emprunt

La ministre des Finances approuve chaque année notre plan d'emprunt de même qu'elle établit les limites et les modalités des emprunts, notamment les emprunts sur les marchés de capitaux et les emprunts auprès du gouvernement du Canada dans le cadre des activités d'aide au logement et de financement hypothécaire.

En 2023, les limites s'appliquant à nos emprunts à court terme et à long terme en cours s'élèvent respectivement à 6,5 milliards de dollars et à 6,5 milliards de dollars (6 milliards de dollars et 6,5 milliards de dollars au 31 décembre 2022). Le montant réel des emprunts à court terme en cours au 30 septembre 2023 s'est établi à 779 millions de dollars (395 millions au 31 décembre 2022). Le montant réel des emprunts à long terme émis au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2023 s'élevait à 1,7 milliard de dollars (4,5 milliards au 31 décembre 2022).

## 14. Produits et charges liés aux instruments financiers

### Gains et pertes sur les instruments financiers

Le tableau qui suit présente les gains nets (pertes) sur les instruments financiers comptabilisés à l'état consolidé des résultats et du résultat global.

(en millions)	Trois mois clos le 30 septembre		Neuf mois clos le 30 septembre	
	2023	2022 (retraité)	2023	2022 (retraité)
<b>Instruments financiers désignés à la JVRN</b>				
Prêts	-	-	1	(5)
Emprunts	(2)	3	(3)	21
<b>Total des instruments financiers désignés à la JVRN</b>	<b>(2)</b>	<b>3</b>	<b>(2)</b>	<b>16</b>
<b>Instruments financiers obligatoirement désignés à la JVRN</b>				
Titres de capitaux propres	1	-	4	3
Instruments dérivés	(100)	(271)	(15)	(368)
Prêts	7	4	8	(5)
<b>Total des instruments financiers obligatoirement désignés à la JVRN</b>	<b>(92)</b>	<b>(267)</b>	<b>(3)</b>	<b>(370)</b>
Titres de créance désignés à la JVAERG <sup>1</sup>	81	264	(87)	293
Prêts classés au coût amorti	(39)	(10)	(90)	(19)
Emprunts classés au coût amorti <sup>2</sup>	29	50	63	150
Recouvrements de crédit attendus (pertes) sur les actifs financiers	10	(10)	9	(8)
<b>Total</b>	<b>(13)</b>	<b>30</b>	<b>(110)</b>	<b>62</b>

<sup>1</sup> Comprend des gains de change durant la période de trois mois close le 30 septembre 2023 et des pertes de change durant la période de neuf mois close le 30 septembre 2023 de 97 millions et 8 millions de dollars (gain de 293 millions de dollars et de 389 millions de dollars, respectivement, pour les trois mois et les neuf mois clos le 30 septembre 2022), attribuables à la conversion des titres de créance libellés en dollars américains.

<sup>2</sup> Comprend des gains, découlant des remboursements d'emprunts, de 29 millions de dollars et de 63 millions de dollars, respectivement, pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2023 (48 millions de dollars et 148 millions de dollars, respectivement, pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2022).

## 15. Risque de marché

Le risque de marché découle des incidences financières défavorables de l'évolution des facteurs sous-jacents du marché, notamment les taux d'intérêt et de change et les cours des titres de capitaux propres. Malgré les changements de la conjoncture économique et des conditions du marché, il n'y a eu aucun changement important de notre évaluation et de notre gestion du risque de marché au cours des neuf mois clos le 30 septembre 2023.

### Risque de change

Nous nous exposons au risque de change en raison des placements que nous détenons dans des titres libellés en monnaies étrangères. Nos politiques internes limitent les placements libellés en monnaies étrangères et exigent la pleine couverture économique du risque de change. Au 30 septembre 2023, nous détenons 4 073 millions de dollars de titres de créance libellés en dollars américains (4 060 millions au 31 décembre 2022), que nous constatons à titre de placements en valeurs mobilières à la JVAERG ou à la JVRN.

### Valeur à risque (VAR)

Nous évaluons le risque de marché lié aux placements en valeurs mobilières des portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire en appliquant des modèles de valeur à risque (VAR). La VAR est une technique utilisée pour mesurer la perte éventuelle maximale d'un portefeuille de placements pendant une période de détention précise et selon un niveau de confiance donné. La VAR pour les portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire, selon un niveau de confiance de 95 % pendant une période de détention de 22 jours ouvrables, figure dans le tableau qui suit. Les chiffres de la VAR sont fondés sur les données historiques d'une année relativement aux cours et aux corrélations des marchés des obligations et de 26 semaines relativement à la volatilité.

<i>(en millions)</i>	Au 30 septembre 2023	Au 31 décembre 2022
Placements en valeurs mobilières :		
Risque de taux d'intérêt sur les titres de créance		
Titres libellés en dollars canadiens	241	265
Titres libellés en dollars américains	82	83
Incidences de la diversification	(1)	(8)
<b>VAR totale</b>	<b>322</b>	<b>340</b>

### Sensibilité aux taux d'intérêt

Nous évaluons le risque de marché pour le portefeuille de prêts, de placements, d'emprunts et de swaps des activités d'aide au logement en fonction de la sensibilité aux variations des taux d'intérêt.

Quant aux instruments financiers des activités d'aide au logement désignés à la JVRN et aux instruments dérivés, nous avons établi qu'une variation nette de 200 points de base (pb) des taux d'intérêt sur la juste valeur au 30 septembre 2023 ne serait pas significative après la prise en compte des instruments dérivés.

Les instruments financiers évalués au coût amorti pour les activités d'aide au logement sont également exposés au risque de taux d'intérêt. Le tableau qui suit présente l'incidence nette d'une variation des taux d'intérêt sur la juste valeur au 30 septembre 2023.

<i>(en millions)</i>	Au 30 septembre 2023 Variation des taux d'intérêt		Au 31 décembre 2022 Variation des taux d'intérêt	
	-200 pb	+200 pb	-200 pb	+200 pb
Augmentation (diminution) de la juste valeur de l'actif net <sup>1</sup>	(654)	537	(774)	631

<sup>1</sup> La variation de la juste valeur de l'actif net attribuable aux variations des taux d'intérêt présentée dans ce tableau ne serait pas comptabilisée dans le résultat global puisque les instruments financiers sous-jacents sont évalués au coût amorti.

## 16. Risque de crédit

Le risque de crédit représente les pertes financières potentielles découlant du défaut d'un emprunteur ou d'une contrepartie institutionnelle de remplir ses obligations contractuelles. Nous présentons une description complète du risque de crédit lié à nos instruments financiers et de la manière dont nous gérons ce risque à la note 19 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Il n'y a pas eu de changement important de la nature des risques et de la façon dont nous les gérons au cours des périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2023.

## 17. Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Le tableau qui suit présente les charges, les réévaluations et les cotisations des régimes de prestations déterminées.

### Trois mois clos le 30 septembre

(en millions)	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2023	2022	2023	2022
Coût des services rendus	7	13	-	-
Charges d'intérêts nets (produits)	(1)	1	1	1
<b>Charges comptabilisées en résultat net</b>	<b>6</b>	<b>14</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Gains actuariels nets découlant de changements des hypothèses financières	236	-	8	-
Rendement de l'actif des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les charges d'intérêts nettes	(159)	(14)	-	-
<b>Réévaluations nettes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global<sup>1</sup></b>	<b>77</b>	<b>(14)</b>	<b>8</b>	-
Cotisations de la SCHL	4	2	-	1
Cotisations du personnel	6	5	-	-
<b>Total des cotisations</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>-</b>	<b>1</b>

<sup>1</sup> Les régimes à prestations déterminées sont réévalués chaque trimestre pour tenir compte de l'évolution du taux d'actualisation et du rendement réel de l'actif. Les autres hypothèses actuarielles sont mises à jour au moins une fois par année.

### Neuf mois clos le 30 septembre

(en millions)	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2023	2022	2023	2022
Coût des services rendus	24	40	-	-
Charges d'intérêts nets (produits)	(5)	2	4	3
<b>Charges comptabilisées en résultat net</b>	<b>19</b>	<b>42</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
Gains actuariels nets découlant de changements des hypothèses financières	150	798	4	35
Rendement de l'actif des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les charges d'intérêts nettes	(34)	(417)	-	-
<b>Réévaluations nettes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global<sup>1</sup></b>	<b>116</b>	<b>381</b>	<b>4</b>	<b>35</b>
Cotisations de la SCHL <sup>2</sup>	18	26	2	3
Cotisations des employés	20	19	-	-
<b>Total des cotisations</b>	<b>38</b>	<b>45</b>	<b>2</b>	<b>3</b>

<sup>1</sup> Les régimes à prestations déterminées sont réévalués chaque trimestre pour tenir compte de l'évolution du taux d'actualisation et du rendement réel de l'actif. Les autres hypothèses actuarielles sont mises à jour au moins une fois par année.

<sup>2</sup> Comprend des paiements de solvabilité d'un montant de néant pour les neuf mois clos le 30 septembre 2023 (5 millions de dollars pour les neuf mois clos le 30 septembre 2022).



Nous déterminons le taux d'actualisation d'après les recommandations de l'Institut canadien des actuaires, en fonction des obligations de sociétés canadiennes notées AA dont la durée à l'échéance se rapproche de la durée de nos obligations. Le taux d'actualisation utilisé pour réévaluer les obligations au titre des prestations déterminées au 30 septembre 2023 était de 5,6 % (5,1 % au 31 décembre 2022).

## 18. Impôt sur le résultat

Le tableau qui suit présente les composantes de l'impôt sur le résultat.

<i>(en millions)</i>	Trois mois clos le 30 septembre		Neuf mois clos le 30 septembre	
	2023	2022 (retraité)	2023	2022 (retraité)
Charge d'impôt exigible	170	165	421	421
Charge d'impôt différé afférente à la naissance et à la résorption d'écarts temporaires	(49)	(32)	(83)	(65)
<b>Total de la charge d'impôt comptabilisée en résultat net</b>	<b>121</b>	<b>133</b>	<b>338</b>	<b>356</b>
<b>Charge (recouvrement) d'impôt sur les autres éléments du résultat global</b>				
Gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers désignés à la JVAERG	(71)	(51)	(58)	(366)
Reclassement en résultat net des pertes nettes latentes (gains) des exercices antérieurs réalisés pendant l'exercice	3	(2)	21	(2)
Produits (charges) de financement de l'assurance pour les contrats d'assurance émis	18	6	8	60
Gains (pertes) sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées	13	(3)	18	65
<b>Total de la charge (du recouvrement) d'impôt dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>(37)</b>	<b>(50)</b>	<b>(11)</b>	<b>(243)</b>
<b>Total</b>	<b>84</b>	<b>83</b>	<b>327</b>	<b>113</b>

Les tableaux qui suivent présentent l'actif et le passif d'impôt différé qui découlent de l'incidence fiscale des écarts temporaires.

<i>(en millions)</i>	Au 31 décembre 2022 (retraité)	Variation dans le résultat net consolidé	Variation dans les AERG consolidés	Variation dans les résultats non distribués consolidés	Au 30 septembre 2023
<b>Actif d'impôt différé</b>					
Juste valeur des instruments financiers	10	8	27	-	45
Pertes nettes réalisées sur les emprunts	18	(4)	-	-	14
Autoassurance	6	9	-	-	15
Passif des contrats d'assurance	3	63	-	1	67
<b>Total de l'actif d'impôt différé</b>	<b>37</b>	<b>76</b>	<b>27</b>	<b>1</b>	<b>141</b>
<b>Passif d'impôt différé</b>					
Avantages postérieurs à l'emploi	(6)	-	(18)	-	(24)
Réserve supplémentaire au titre des polices	(173)	-	-	-	(173)
Juste valeur des immeubles de placement	(93)	5	-	-	(88)
Autre	(35)	2	-	-	(33)
<b>Total du passif d'impôt différé</b>	<b>(307)</b>	<b>7</b>	<b>(18)</b>	<b>-</b>	<b>(318)</b>
<b>Actif (passif) d'impôt différé net</b>	<b>(270)</b>	<b>83</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>(177)</b>

<i>(en millions)</i>	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022 (retraité)	Variation dans le résultat net consolidé	Variation dans les AERG consolidés	Variation dans les résultats non distribués consolidés	Au 31 décembre 2022 (retraité)
<b>Actif d'impôt différé</b>					
Juste valeur des instruments financiers	(53)	(21)	84	-	10
Pertes nettes réalisées sur les emprunts	23	(5)	-	-	18
Autoassurance	7	(1)	-	-	6
Passif des contrats d'assurance	(18)	82	(61)	-	3
<b>Total de l'actif d'impôt différé</b>	<b>(41)</b>	<b>55</b>	<b>23</b>	<b>-</b>	<b>37</b>
<b>Passif d'impôt différé</b>					
Avantages postérieurs à l'emploi	46	3	(55)	-	(6)
Réserve supplémentaire au titre des polices	(171)	-	-	(2)	(173)
Juste valeur des immeubles de placement	(71)	(22)	-	-	(93)
Autres	(31)	(4)	-	-	(35)
<b>Total du passif d'impôt différé</b>	<b>(227)</b>	<b>(23)</b>	<b>(55)</b>	<b>(2)</b>	<b>(307)</b>
<b>Actif (passif) d'impôt différé net</b>	<b>(268)</b>	<b>32</b>	<b>(32)</b>	<b>(2)</b>	<b>(270)</b>

L'actif d'impôt différé a été entièrement comptabilisé, puisqu'il est probable que nous dégagerons un bénéfice imposable, auquel les différences temporaires déductibles pourront être imputées.

## 19. Transactions entre parties liées

Nous avons différé et amorti des droits versés au gouvernement en contrepartie de la garantie financière fournie par ce dernier à l'égard de nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire. En assurance prêt hypothécaire, ces droits réduiront la MSC au moment de la comptabilisation initiale et seront ensuite amortis sur la période de couverture prévue de nos contrats d'assurance, avec des montants compensatoires équivalents aux produits des activités d'assurance et aux charges liées à l'administration de l'assurance au cours de la période. Ce montant s'est établi à 5 millions de dollars pour les trois mois clos le 30 septembre 2023 (3 millions pour les trois mois clos le 30 septembre 2022) et 13 millions de dollars pour les neuf mois clos le 30 septembre 2023 (7 millions pour les neuf mois clos le 30 septembre 2022). Pour le financement hypothécaire, ces droits, qui sont comptabilisés dans les charges opérationnelles, s'élèvent à 8 millions de dollars pour la période de trois mois close le 30 septembre 2023 (8 millions pour la période de trois mois close le 30 septembre 2022) et 23 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023 (23 millions pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022). Toutes les autres informations sur les transactions significatives entre parties liées et les soldes sont fournies dans les notes pertinentes.

## 20. Engagements et passifs éventuels

Au 30 septembre 2023, nos obligations financières contractuelles au titre des programmes de logement, qui s'échelonnent sur des périodes d'au plus 25 ans, s'élevaient à 7 347 millions de dollars (7 514 millions de dollars au 31 décembre 2022) et nos autres obligations contractuelles jusqu'en 2028 s'élevaient à 402 millions de dollars (379 millions de dollars au 31 décembre 2022).

Nous détenons la trésorerie et les équivalents de trésorerie suivants qui sont destinés à être utilisés dans le cadre des programmes respectifs :

<i>(en millions)</i>	Au 30 septembre 2023	Au 31 décembre 2022
Fonds d'innovation pour le logement locatif abordable	36	46
Initiative Financement de la construction de logements locatifs (iFCLL)	923	694
Fonds national de co-investissement pour le logement (FNCIL)	433	643
Prêt direct – couvert économiquement	230	240
<b>Total</b>	<b>1 622</b>	<b>1 623</b>

20231020-002A

Société canadienne d'hypothèques et de logement  
700, chemin Montréal  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0P7

Pour obtenir ce document, consultez le site Web de la SCHL à l'adresse [www.schl.ca](http://www.schl.ca) ou composez le 1-800-668-2642.

[SCHL.ca](http://SCHL.ca)



Canada

